

# 0205

paroles et pratiques sociales

DECEMBRE 83 - JANVIER 84

N° 6

12 FRANCS

revue des travailleurs sociaux



Dépôt légal n° 49299.  
Commission Paritaire n° 64819.

ISSN 0754.8761

ENQUÊTE  
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET  
ENFANCE INADAPTÉE

Directeur de publication :  
Philippe Mondolfo

Composition :  
Anna Livia Plurabelle  
119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Imprimerie spéciale  
Association Paroles et Pratiques Sociales  
1, rue Keller 75011 Paris

Membres du PEPS ayant participé  
à ce numéro :

Laurence Grange – Simone Bouin –  
Rémy Gaté – François Mourier –  
Françoise Sellier – Richard Cerdan –  
Philippe Mondolfo – José Avila –  
Jacqueline Dufresne – Maud –  
Christian Labatsuzan – Régine Lebellier –  
Brigitte Trocmé – Catherine Verdenaud –  
André Jaunay – Christine Fontaine –  
Luce Jaillet –.

Collectifs :

• Région parisienne :  
ouvert à tous, réunions les premiers et  
troisièmes samedi du mois de 9h 30 à  
12h 30 au 1, rue Keller – Paris 11ème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone  
au : 16.1 – 850.08.14 (Christian).

- Région Nord  
Bernard CORTOT  
Service de Santé Mentale  
25, rue Gambetta  
59540 CAUDRY  
Tél. : (27) 85 64 90
- Région Centre-Est  
Régine PONCET  
5, rue Georges Clémenceau  
10000 TROYES  
Tél. : 16 (25) 81.91.19
- Région Centre  
Catherine Deschamps APF 81  
Avenue E. Renan 18000 Bourges  
Tél. : (48) 20.12.12

Correspondants régionaux :

Édith FONTENEAU  
7, avenue Gambetta  
94400 VITRY-SUR-SEINE  
Tél. : 682.23.76

Françoise HENNION  
C.M.P. – 2, rue Pasteur  
59650 VILLENEUVE D'ASCO  
Tél. : (20) 87.08.58  
(20) 06.07.00

Claude THIMEL  
22, faubourg Rivotte  
25000 BESANÇON  
Tél. : 16 (81) 81.20.21  
(81) 81.03.00

Marie BALLOT  
7, rue Sèlerie  
Corbenay  
70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSSE

Dessins :

GUYENET Maurice  
LEFILLEUL Dominique  
PEUREAU Philippe  
PERRON Dominique

Reproduction des articles  
et illustrations autorisée avec  
mention de leur origine et adresse.

Tous les articles publiés expriment exclusive-  
ment les opinions de leurs auteurs.

P.E.P.S.

## UN CARREFOUR D'IDÉES, DE PAROLES ET DE PRATIQUES

*PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de professionnels et d'étudiants rassemblés en association.*

*Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs professions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les réponses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.*

*Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.*

**PEPS, un défi !**

*Notre existence et notre participation à la revue se fait moins sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en place un véritable outil qui bouscule les habitudes.*

*Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doivent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos formations par :*

- l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni conscience ni force collective.
- l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants politiques, idéologiques et syndicaux.
- la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.
- la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.

*Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'engager sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de formation par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.*

## Un moyen efficace d'aider votre revue : ABONNEZ VOUS

Abonnements (8 numéros) – Simple : 80 F  
– Soutien : 150 F et plus

Numéro individuel : 12,00 F – majoration 2,00 F pour frais d'envoi.

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire

Étranger : Frais d'envoi... Europe : 20 F

Autres pays : 40 F (par avion)

Chèque à l'ordre de PEPS

A retourner à Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller - Paris 75011

en indiquant le numéro de départ de l'abonnement  
(numéros 1 et 2 épuisés).

NOM. .... Prénom .....

Adresse : n° ..... rue .....

Code Postal ..... Localité. ....

# Sommaire

## PRATIQUES NOUVELLES

### p.4 **LA MAISON BLEUE : UN AUTRE POSSIBLE ?**

*Des professions diverses, avocats, psy, assistante sociale, médecin, écrivain public... se mettent ensemble pour travailler « bénévolement » dans le cadre d'un centre de consultation polyvalent.*

*Une pratique originale et pleine de questions...*

### p.7 **UNE EXPÉRIENCE DE CIRCONSCRIPTION PLUS PROCHE DES RÉALITÉS LOCALES...**

*Où comment créer des outils et se donner les moyens d'un travail global décloisonné dans les limites de la commune.*

## ACTUALITÉ DU TERRAIN

### p.9 **ÉDUCATION SURVEILLÉE : CRISE ET SERVICE PUBLIC**

*En période de crise économique tout le monde refuse la pénurie de moyens... mais tout le monde la gère sous des formes différentes. On voit alors que l'occasion peut faire le larron...*

## ENQUÊTE

### p.11 **ENFANCE MALTRAITÉE : LES CONDITIONS D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL DE SECTEUR**

*Une enquête menée auprès de 23 Assistantes et Assistant sociaux de Seine Saint-Denis qui s'attache à situer la place de la polyvalence de secteur dans le signalement. les conditions de son action et de la stratégie de collaboration pluridisciplinaire.*

## ANALYSE

### p.22 **BUDGET GLOBAL, BUDGET GARROT**

*La réforme du financement des hôpitaux devrait sonner le glas des prix de journée. La machine est en route, mais déjà ça dérape...*

## ÉCOLE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

### p.24 **LES REVES D'UN CADRE PÉDAGOGIQUE**

*Aujourd'hui il devient urgent de mettre en place une formation qui réponde à l'unité se dégageant des professions sociales... une affaire à suivre.*

## ÇA M'ÉNERVE

p.28 *Page où il se dit des choses qu'on aimerait ne pas entendre... ni voir ! Mieux qu'une tribune libre, un espace de défoulement et de dénonciation.*

## PETITES ANNONCES

p.27 *Pour chercher ou proposer un stage, trouver des documents, faire un échange de boulot...*

*Travailleurs sociaux ou en formation, faites appel à ce service gratuit.*

*Pour les institutions, notre service est ouvert sous forme de petites annonces payantes (voir tarifs).*

## INFOS-VRAC

p.26 *Les nôtres et les vôtres, si vous en avez.*

## p.26 REVUES DES REVUES

## ABONNEMENT

p.2 *Ne m'oubliez pas, PEPS ne vit que de ça... et d'amour, bien sûr !*

EN EXCLUSIVITÉ !!!  
UN ÉDITO QUI S'ÉCLATE...

Vous lisez une revue et vous vous intéressez à son éditorial. P.E.P.S. vous invite à porter une attention toute particulière à son édito nouvelle formule. Découvrez-le en le recherchant dans les pages de plus en plus nombreuses de votre revue *phé-no-mè-ne*.

Un an déjà que le premier numéro surgissait timidement mais sûrement, offrant ainsi aux travailleurs sociaux, enfin une revue..., *leur* revue !!!

Avec nous, *Ayez de l'ambition*, nous sommes persuadés que P.E.P.S. deviendra grand.

p.3 ..... — Votre revue  
p.10 ..... — Très pratique  
p.28 ..... — P.E.P.S.'ons  
p.28 ..... — Monnayons

## P.E.P.S., VOTRE REVUE !!!

Une fois de plus le défi est relevé, la parution du numéro suivant. Grâce à ses lecteurs P.E.P.S. poursuit son développement, vers son projet : devenir la grande revue de tous les travailleurs sociaux, une revue outil, issue des pratiques, lue et écrite par tous.

Vous voulez vraiment d'un tel canard !!! Donnez-vous (avec nous...) les moyens de son élaboration et de sa diffusion...

Trop souvent, (merci quand même), nous bénéficions d'encouragements, de soutiens chaleureux. Nous vous demandons, par contre, de bien comprendre qu'en certaines circonstances, il paraît indispensable par souci d'efficacité, de mesurer l'écart entre la verbalisation qui n'engage à rien et produit peu, et le passage à l'acte, qui sous ses différentes formes (l'écriture par exemple) contribuera à la consolidation du projet de P.E.P.S.

Quand il existe un lieu qui n'appartient pas à un petit groupe ou à un « holding », un lieu d'expression pour tous ceux qui critiquent la possession des lieux d'expression, l'impuissance, l'incapacité de s'octroyer un quelconque pouvoir, pourquoi ne pas l'utiliser, puisque c'est sa fonction...

Sinon Adieu, les initiatives hardies !

LABATSUZAN CHRISTIAN

# La maison bleue : un autre possible ?

*« Nous étions des amis de professions diverses : Assistante sociale, psychologue, avocats, médecin... qui travaillions dans des institutions privées ou publiques avec le désir de confronter nos expériences et de voir si on pouvait travailler ensemble ».*

*Ainsi naquit une expérience de pratique sociale hors salariat qui pose au moins trois questions : celle du bénévolat « relatif » et son articulation à la profession officielle, qu'on peut regrouper sous le terme de Travail Dual, celle des rapports consultants (clients)-professionnels et le rapport d'échange qui s'instaure à travers l'argent de la consultation, et enfin toute la question du travail pluridisciplinaire et des rapports polyvalence/spécialisation, Travailleurs sociaux/psy/avocats...*

Nous sommes allés discuter de tout cela avec les gens de la Maison Bleue, à Belleville, qui pour la plupart habitent le quartier et ont eux-mêmes l'expérience de l'immigration. Les discours de Jacob (médecin), Jassie (psychologue), Michel (écrivain public) et Christiane (assistante sociale) ne se répondent pas toujours car ils n'étaient pas tous là au même moment, mais ils explorent, questionnent, pointent des avancées et des zones d'ombre concernant une autre pratique en travail social.

## POURQUOI LA MAISON BLEUE

*Quelles étaient les limites rencontrées en tant que professionnels dans vos domaines respectifs et pourquoi se retrouver pour travailler ensemble ?*

Jacob. En tant que médecin psychiatre travaillant en public, il était intéressant de créer une institution qui n'en soit pas une, c'est-à-dire qui soit une structure suffisamment souple pour échapper aux hiérarchies pesantes et à la bureaucratiation.

Mais le plus important concerne ce que me racontaient mes patients. Bien que fondamentale, je ne pensais pas qu'on puisse se contenter d'une position d'écoute pure, dès lors si je pouvais intervenir à certains moments au niveau des difficultés qu'ils m'exposaient et qui n'ont rien à voir avec la psychiatrie, cela aurait pour conséquence d'améliorer notre relation et la qualité d'écoute.

On peut, bien sûr, les envoyer dans d'autres institutions pour traiter ce problème autre que psychologique, mais alors il n'y a plus aucun lien, on aboutit à une pratique morcelée, sans qu'on sache en plus à qui on adresse la personne.

Autre aspect, je me rendais compte que les gens étaient parfois mal orientés, certains venaient en psychiatrie alors qu'ils n'en avaient pas besoin, inversement des collègues avocats me disaient qu'ils voyaient des gens qui auraient eux besoin d'un abord psychologique.

Ainsi, quand quelqu'un va vers une institution établie, il y a un discours qui est attendu de lui et automatiquement sa demande est modelée.

Jassie. D'où cette idée d'éviter le morcellement des demandes, d'essayer un lieu où on ne puisse pas venir avec un symptôme pré-étiqueté qui se moule à l'institution ou au guichet. Un lieu où on aie la possibilité d'évoluer, de ne pas être figé ni se figer.

Jacob. A cet égard, le premier ministère qui nous a subventionnés, après que nous ayons démarré en mettant de l'argent de notre propre poche, a été celui du Droit de la Femme.

Notre initiative les intéressait parce qu'on pouvait accueillir des femmes de migrants qui ont souvent des réticences à aller dans des lieux étiquetés « femmes ».

Ce lieu non étiqueté et polyvalent a permis à des femmes de venir, après

que les maris soient eux-mêmes venus, non pas parler directement d'elles-mêmes, mais le faire à partir d'autres problèmes.

*Existe-t-il d'autres initiatives telle que la Maison Bleue ?*

Jacob. Je crois que c'est le seul centre polyvalent fonctionnant de cette manière. Il y a des boutiques de droit ou de gestion mais ce sont plutôt des lieux d'information.

Comme lieu de consultation nous devons être les seuls à abriter un médecin et un avocat, car c'est interdit par les ordres. Comme ici je ne prescris pas et que l'avocat ne prend pas de procédure, c'est compatible.

## UN ACCUEIL QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

*Quel est le fonctionnement avec les clients-usagers ? Comment sont-ils accueillis ? Est-ce différent des consultations que vous pratiquez ailleurs ?*

Jacob. C'est le gros problème. Il suffit de se laisser un peu aller pour devenir un lieu comme un autre. Nous devons, sur cette question, faire un gros travail sur nous-mêmes et maintenir un cap.

Quand une personne vient, on ne lui demande pas tout de suite son âge, son prénom, etc... même si après on fait une fiche avec le minimum.

A l'accueil, on écoute les gens, on essaye de « débrouiller » leur demande, on leur parle aussi de l'association, dans quel type de lieu et pourquoi ; ensuite, ils sont orientés vers tel ou tel, et vus de plus en plus à deux (un psychologue, un avocat, un médecin et l'écrivain public), selon le problème.

Ce qui est intéressant, et différent de ce que je vis ailleurs, c'est que les gens reviennent, et bien souvent pour rien, simplement pour nous tenir au courant ou pour amener quelqu'un de la famille, un ami...

*Qui utilise la maison bleue et comment ?*  
Jassie. Bien souvent, les clients arrivent après être passés par beaucoup d'endroits, en ayant l'impression d'y avoir été floués... de plus en plus, ce sont les



Photo: Alice Billet

administrations qui nous les envoient. **Jacob.** Au début, il y a eu deux choses : un rush sur le juridique et le social. Mais la première demande est souvent étiquetée juridique... elle se transforme ensuite.

Il est rare que les gens viennent en demandant un médecin. Lorsque c'est le cas, il s'agit d'un problème médical complexe, ils ont « fait » beaucoup d'hôpitaux et de médecins et ne savent plus où ils en sont. C'est donc un travail d'explication, qui normalement aurait du être fait (il y a parfois aussi un problème de langue). Je le fais ici parce que j'ai le temps.

*Quel premier bilan pouvez-vous faire sur le type d'usagers ?*

**Jacob.** Au début, il y avait beaucoup de consultants migrants. Au fil de l'année, les choses se sont transformées, il y a maintenant presque 50 % de Français.

La Maison Bleue n'est donc pas — ce dont nous n'aurions pas voulu — un « lieu pour étrangers », un isolat.

En ce qui concerne les classes sociales, ce n'est pas très spécifique ; en gros, ce sont des gens du quartier, avec les caractéristiques de sexe, de catégorie socio professionnelle et d'âge du quartier.

## LA PLURIDISCIPLINARITÉ : UNE REMISE EN QUESTION

*Quels sont les rapports entre vous, que permet la pluridisciplinarité et que vous apporte-t-elle ?*

**Jacob.** La spécialité, c'est important, mais c'est comme une technique, il y a

des choses à faire et d'autres pas et il faut savoir dans quel cadre on le fait et comment.

Ceci pose la question du comment se déspecialiser tout en restant spécialiste. Finalement la polyvalence nous permet d'abandonner certains tics de langage, cette espèce de complicité qu'ont les psychologues et les psychiatres et nous oblige à expliquer ce qu'on dit. **Jassie.** La tentative de décloisonnement des disciplines est une véritable épreuve même quand on la prend avec humour, reste que cette expérience ne dénie pas

C'est un savoir qu'on acquiert et qui est précieux, c'est là que la polyvalence est utile car elle permet de dire que la technique spécialisée est importante mais qu'il ne faut pas l'utiliser tout le temps, mais seulement quand on en a besoin.

Tout le problème est de pouvoir écouter sans préjuger et d'avoir un recul nécessaire pour ne pas se lancer tout de suite sur un problème qui nous est présenté parce que cela touche à notre spécialité.

*Reste qu'on rencontre souvent des psychologues et des psychiatres qui revendiquent de rester « sur leur terrain », « hors du faire ».*

**Jacob.** C'est le problème, et ils ont raison. Moi aussi, j'ai cette pratique-là chez moi ; des psychanalyses ne se font pas avec tout le monde.

Mais vouloir se cantonner à un certain type d'action me paraît bizarre. Je crois qu'il faut voir cas par cas l'atti-

tude et l'outil à donner. A quelqu'un qui a des tas d'ennuis, il faut donner les moyens d'émerger avant de lui parler de son papa et de sa maman.

les compétences. Le postulat n'est pas, comme dans les boutiques de droit, que les non spécialistes peuvent faire le travail des spécialistes, mais qu'il faut utiliser les spécialités et les compétences.

Comment ? On se consulte entre nous à propos d'une personne dont le problème touche à plusieurs spécialités.

Exemple des histoires de séparation de couple avec toutes les questions concernant la garde d'enfant, son nom, etc... Au départ c'est une consultation juridique, mais progressivement l'avocate se rend compte que lui arrivent des choses qu'elle ne peut pas traiter. C'est alors qu'elle dispose de conseils, de discussions, d'une autre parole avec un autre membre de l'équipe.

Il existe un gros problème concernant l'image que les autres membres de l'équipe ont de l'Assistante Sociale et plus largement, que tout le monde a de cette profession.

Ici, en définitive, je fais la même chose qu'à mon boulot, en moins bien. Je suis une Assistante Sociale au rabais, qui ne peut pas faire les choses et doit tout de même orienter les gens, ce n'est que du conseil social.

Pour les autres, la pluridisciplinarité leur apporte beaucoup, tandis que l'Assistante Sociale, surtout en spécialisée, sait ce que c'est et le vit tous les jours.

## ENRICHISSEMENT OU « HEURES SUP. » ?

*Vous travaillez bénévolement dans une association mais aussi professionnellement ailleurs. La Maison Bleue, est-ce en supplément ?*

**Jacob.** Ce n'est pas quelque chose qu'on fait de façon supplémentaire. Ça me sert par rapport à mon travail, aussi bien à l'hôpital quand il y a un problème de réinsertion de patients qui sortent du milieu psychiatrique, ou de patients qui ont un problème juridique.

Cette expérience m'aère et montre qu'il y a un autre possible.

*Ce que vous faites ici, d'une certaine manière, enrichit votre pratique professionnelle régulière. Ce travail militant semble donc servir un système traditionnel incapable de se régénérer ?*

**Jacob.** Je ne serais pas aussi catégorique.

Il y a des lieux de travail possibles ou des lieux impossibles, le tout est de choisir le lieu le moins nocif, et chacun lutte et a son apport dans son lieu de travail.

Quand on est dans un milieu institutionnel on ne peut pas aller plus vite que l'institution dans le changement sinon on se fait jeter ou bien on fait des choses dramatiques pour l'institution et ce sont les usagers qui paient.

Il faut donc suivre un certain rythme. Ici nous n'avons pas le même type de problème, notre association devient ce qu'on veut et peut en faire.

**Jassie.** Pour nous, c'est très enrichissant, c'est une formation mutuelle des membres de l'équipe.

**Christiane.** Pour moi ce sont des heures supplémentaires non payées, pour les autres, c'est un enrichissement.

Je suis ici comme une généraliste, quand on fait appel à moi c'est pour mes compétences spécifiques, c'est-à-dire les problèmes de sécu, de législation sociale...

**Michel.** Bien souvent, les problèmes arrivent devant Christiane quand ils ne peuvent être résolus ailleurs, les cas où le réel est non contournable.

**Christiane.** Si je suis venue ici, c'est pour voir ce qu'on peut faire à plusieurs dans le domaine du social, ce qui ne se fait pas encore. Pour moi, c'est important de sortir de mon milieu professionnel, du jargon. Mais malgré tout, tant que je suis ici de passage (deux fois deux heures par semaine), ce n'est pas gratifiant.

Ici, il ne faut pas d'Assistante Sociale en titre, quelqu'un qui ait sa compétence, certainement oui, mais c'est tout !

### DES BÉNÉVOLES RÉMUNÉRÉS

*Pourquoi intervenir bénévolement, quel est votre rapport à l'argent ?*

**Jacob.** Nous n'avons pas voulu que le service soit gratuit, c'est donc un système de paiement accessible à tous :

- abonnement annuel de 30 F, qui permet d'avoir accès aux informations et de faire appel à l'écrivain public.
- consultation spécialisée (avocat, médecin, assistante sociale...) : 30 F.

On se dit que ce n'est pas bénévole. Je suis ici comme vacataire, payé à l'heure. S'il y a de l'argent, tout le monde sera payé. L'année dernière, il y en a eu, qui nous a permis de payer une par-

tie de nos arriérés. Je ne travaille pas bénévolement, bien que, parfois, cela revienne au même.

Si les gens ne paient pas, on les reçoit, mais on leur dit qu'ils nous doivent 30 Francs, c'est marqué quelque part.

Même si c'est symbolique, ça change beaucoup les rapports et, ce qui est mieux, les gens nous en donnent ou veulent nous en donner plus qu'on ne leur demande.

**Michel.** Christiane et moi sommes bien souvent confrontés à un réel non négociable, ces problèmes qui arrivent à l'Assistante Sociale quand ils ne peuvent être résolus par la machine judiciaire ou l'exercice de la parole.

A ce moment on est confronté au fait qu'on ne peut pas décentement per-

cevoir 30 Francs, parce qu'il n'y a pas échange. Le fait de se faire payer implique quelque chose. Si j'étais un écrivain public, salarié d'une administration, n'importe quelle lettre me serait indifférente. Quand je sais devoir percevoir de l'argent, même symboliquement, je peux refuser d'écrire une lettre quand je sais pertinemment que sa démarche n'a aucune chance d'aboutir.

*Tu crois que le fait qu'ils te payent t'autorise à leur dire la vérité ?*

**Michel.** En tout cas, ça me pousse à la dire...

Propos recueillis par  
**BRIGITTE TROCME**  
et **PHILIPPE MONDOLFO**  
Assistants sociaux



## Bon à savoir

**LA MAISON BLEUE**  
Association 1901  
9, rue des Couronnes 75020 Paris  
Tél. 636.17.40 métro : Couronnes

### UNE MAISON DE QUARTIER

**LA MAISON BLEUE** est installée dans le quartier Belleville/Ménilmontant depuis février 1982.

Pour développer la vie associative, favoriser les rencontres, offrir des activités aux habitants du quartier, nous vous proposons :

Atelier « Alors, raconte... »  
Grands-mères et grands-pères racontent aux petits des histoires avec pain et chocolat...

Atelier « le français de tous les jours »  
Des femmes étrangères viennent parler français entre elles, par petits groupes.

Aidées par une animatrice, elles y apprennent à s'exprimer en français pour se « débrouiller » dans la vie quotidienne.

Atelier « Je dessine... je peins... »  
Ouvert aux enfants, cet atelier est animé par un artiste peintre.

\*\*\*

Réunions à thèmes :  
des rencontres débats pourront être organisées à la demande des habitants du quartier pour répondre aux questions qu'ils se posent sur les problèmes de leur quartier avec la participation des partenaires concernés et de spécialistes.

### UN LIEU DE FORMATION

Aux travailleurs dits « de terrain », éducateurs, intervenants sociaux, enseignants par exemple, **LA MAISON BLEUE** offre la possibilité de réfléchir ensemble en participant soit à :

- des groupes de travail sur la pratique professionnelle quotidienne ;
- des séminaires de formation ponctuels ou périodiques ;
- des rencontres, échanges d'informations, débats, entre les praticiens travaillant sur le même terrain, partageant les mêmes soucis, œuvrant, sans se connaître, pour un même but.

Ces groupes fonctionneront essentiellement à partir de vos demandes.

N'hésitez pas à venir les formuler à la **MAISON BLEUE**, aux heures et jours indiqués.

\*\*\*

**LA MAISON BLEUE** est ouverte les mardis et vendredis de 9h 30 à 13h et de 17h à 21h les mercredis et samedis de 9h 30 à 13h

A ces heures vous pouvez venir ou téléphoner pour prendre rendez-vous.

Les services proposés sont payants :  
abonnement annuel : 30 F

Il permet d'être informé, renseigné, et de demander une aide pour remplir un imprimé : sécurité sociale, impôts ou autres.

# Une expérience de circonscription plus proche des réalités locales

*Depuis les textes de 1975 concernant l'organisation des circonscriptions, les réalités sont localement bien différentes. Des lieux de concertation de la politique sociale locale voulus par René Lenoir, Secrétaire d'État, à la simple déconcentration de services de la D.D.A.S.S. ; l'éventail des fonctionnements est large.*

N'est-il pas temps d'avancer concrètement l'heure de la dynamique créée par le mouvement décentralisateur et des nouveaux outils dont la politique sociale locale doit tenir compte : répartition technique des compétences et des financements, mais aussi et surtout développement de la démocratie locale peut-être moins par les corps constitués, les institutions en place (associations, organismes sociaux, travailleurs sociaux...) que par une prise de conscience du pouvoir de la population sur les décisions les concernant.

## L'OCCASION D'UNE ORGANISATION NOUVELLE

Madame QUESTIAUX N. — (Document du ministre de la Solidarité Nationale « orientation sur le travail social » 28.05.82) — invite les agents de la politique sociale à mettre leurs compétences techniques au service de toutes ces entreprises « actions en direction des groupes de population, du cadre de vie, coopératives, modes d'organisation collectifs. « Il faut passer délibérément de l'expérimentation à une politique connue et reconnue ».

En tant que travailleurs sociaux inscrits dans une démarche institutionnelle, employés de l'institution D.A.S.S. nous nous inscrivons dans le mouvement de « remodelisation de la circonscription ou de création de nouvelles structures » (MEUNIER I, bulletin de l'ANRC, N° 11, février 1983), adapté au processus de décentralisation administrative mais aussi sociale et économique.

La commission nationale mise en place par la direction de l'Action sociale sous la responsabilité de G. GONTCHAROFF composée de membres de la D.A.S.S., de représentants d'institutions diverses (MSA, CAF, DDASS), d'élus, de responsables de circonscription doit aboutir à des propositions concrètes tenant compte des réalités nouvelles.

Les travailleurs sociaux du terrain doivent s'approprier des outils de travail adaptés aux exigences de la nécessaire innovation des temps de crise. L'organisation territoriale du travail social est à notre avis un des points fondamentaux de toute organisation nouvelle.



## LA COMMUNE : UNE ERE GÉOGRAPHIQUE « NATURELLE »

Repérer les nouveaux lieux à investir, les nouveaux pouvoirs se mettant en place, les enjeux d'une politique sociale locale insérée dans un développement économique concerté voilà peut-être quelques pistes à porter à la réflexion dans un avenir très proche.

Au-delà des débats sur les rapports territoriaux concrets à notre travail, il nous semble qu'un des lieux actuellement les plus proches à la fois des réalités économiques, financières et de reconnaissance d'une population est la commune. Prendre en compte le découpage territorial de la commune nous est apparu comme la base d'un travail d'analyse d'une collectivité locale axé sur l'action auprès d'une population reconnaissant ces limites institutionnelles (la commune) en tant que telles et

non plus des limites personnelles liées à l'individu, assistante sociale intervenant sur un secteur délimité arbitrairement sur des critères flous et contradictoires (homogénéité de la population, quartier reconnu, quantité de population...). Partant de cette hypothèse et tenant compte des cloisonnements existants, il nous fallait imaginer un type de fonctionnement intégrant les dimensions de la commune, de la circonscription, des secteurs sociaux.

## QUATRE S'UNISSENT EN UN

Ainsi une première approche de la circonscription à venir et la prise en compte de variables liées à la physiologie du terrain d'intervention devrait nous permettre d'inscrire à l'intérieur d'une circonscription une expérience (parmi d'autres en France ne resteraient-elles qu'à l'état d'expérience ?) de déssectorisation de l'action des assistants sociaux, infirmières-puéricultrices. Le terme même de déssectorisation renvoie à la notion de secteur c'est-à-dire, à celle d'un découpage pré-existant..., l'ambiguïté doit être dominée. Le regroupement de 4 secteurs pour n'en former plus qu'un seul : telle a été la démarche effectuée par les assistants sociaux et les infirmières-puéricultrices voici un an sur une commune du département de l'Aube. Trois des quatre assistants sociaux étaient nouveaux sur ce terrain de travail. Il semble que cette donnée soit importante par rapport au travail possible à effectuer auprès d'une population. Une nouvelle organisation nécessite un contact nouveau avec une population conditionnée par des structures auxquelles elle s'est habituée.

L'appropriation de structures nouvelles par une équipe doit permettre de créer des outils et de se donner les moyens d'un travail global décroisé dans les limites de la commune pour ce cas précis.

Ces outils doivent permettre de rendre repérable, pour les autres acteurs sociaux du terrain, tout un travail concret d'analyse et de développement d'une collectivité locale.

La confrontation permanente et positive entre les objectifs des différents

acteurs d'une part et à l'intérieur même de l'équipe d'autre part, doit créer une dynamique devant aboutir à une meilleure adéquation des actions aux besoins de la population et aussi à l'élaboration de méthodes d'action efficaces centrées sur la participation des acteurs et groupes sociaux de la commune. Les outils mis en place nécessitent une constante évaluation du travail en équipe : établissement de permanences dépersonnalisées ou l'image de l'institution doit être plus forte que celle de l'assistant social. Pratiquement les 4 permanences se font par rotation dans 4 lieux différents intégrés fortement au tissu social, à des jours et des heures identiques.

Ce fonctionnement nécessite des réunions de synthèse afin de partager

l'information, évaluer les situations, repérer les besoins, mettre en place des actions et en faire le suivi. « Les piliers » du travail sont ainsi placés, nécessitant une grande rigueur, des objectifs de travail commun clairement définis, une politique d'intervention collective négociée entre chaque membre de l'équipe de base définie ci-dessus.

#### LES LIMITES

Cette présentation succincte nécessiterait une analyse plus profonde qui ne peut être faite dans un article de présentation devant en venir à l'essentiel.

Néanmoins, nous pouvons pointer certaines limites à cette organisation insérée dans la circonscription mais certainement pas en symbiose avec elle :

— limites relatives au choix du terrain et autres lieux à investir : canton (voir décentralisation de l'action sociale) bassin d'emploi (voir mission locale pour l'emploi).

— limites relatives à la remise en cause d'un travail de circonscription en raison de la différence de moyens avec les autres secteurs traditionnels situés géographiquement dans d'autres communes urbaines.

— limites relatives à la maîtrise de l'outil de travail. Un contrat de « guidance » a été négocié entre notre employeur, l'équipe de base et un assistant social ayant des formations complémentaires en sociologie des organisations permettant un lien effectif entre la théorie et la pratique de terrain.

Cette liste n'est pas exhaustive et doit renvoyer à des images de la profession, à des modèles d'intervention, d'analyse, à des idéologies. Cet article appelle à une suite, des échanges sur des nouvelles pratiques liées à une nécessaire évolution du travail social et de ses structures.

**MICHEL BASSET**  
Assistant Social  
(Collectif de Troyes)

\*Les intertitres sont de l'équipe technique.



Le secteur se branche sur la commune.

# Éducation surveillée : crise et service public

*On aurait pu prédire cette année une rentrée explosive dans les services de l'Éducation surveillée de la Seine Saint-Denis. Jamais en effet la situation n'avait été aussi dégradée. Qu'on en juge !*

**P**armi les structures d'hébergement, il y avait cet été un foyer fermé et un deuxième menacé de fermeture. Plusieurs structures, foyers et consultations, se retrouvaient sans responsables et nombre de personnels mutés sur d'autres départements ou régions n'étaient pas remplacés au moment de leur départ. Personne n'était alors en mesure de garantir qu'ils seraient effectivement remplacés à la rentrée. Une rencontre des personnels de la Seine Saint-Denis avec le Directeur de l'Éducation Surveillée, Monsieur Colcombet, ne laissait rien présager de bon.

## SOUS-DÉVELOPPEMENT

Lors de cette rencontre, il fut fait état de la situation de l'Éducation Surveillée en Seine Saint-Denis ; ce n'est en rien exagérer que de la qualifier de catastrophique. Les manques en personnel dûment répertoriés et reconnus par la Direction ne constituent en fait que la partie visible de l'iceberg. Si l'on se place d'un autre point de vue qui consiste à comparer les besoins du département avec ce qu'offre en réalité l'Éducation Surveillée, on aboutit à un tableau bien noir. La Seine Saint-Denis est un Département aux dimensions démesurées, qui regroupe des communes composées pour la plupart de populations parmi les plus défavorisées. Fort pourcentage de chômeurs, de jeunes à l'avenir bouché, d'immigrés. Zones d'habitations monstrueuses, absence d'infrastructure de loisirs, échec scolaire généralisé, absence de véritables lieux de rencontre et de vie, faiblesse du tissu associatif... Être jeune en Seine Saint-Denis c'est le plus souvent collectionner les handicaps. Tout cela est connu et frôle l'imagerie d'Épinal misérabiliste : c'est pourtant la réalité avec laquelle travaillent quotidiennement les travailleurs sociaux du Département.

Pour ce qui concerne le domaine de compétence qu'est celui du « service public » Éducation Surveillée, la demande est immense. Avec celui des Bouches-du-Rhône (tribunaux d'Aix et Marseille) il s'agit du département le plus touché par ce qu'il est convenu d'appeler la « délinquance juvénile ». Des milliers de dossiers s'accumulent dans les bureaux des magistrats de Bobigny. Et pour répondre à tous ces cas, à part la prison qu'y a-t-il ? Le compte est vite fait. L'Éducation surveillée en Seine Saint-Denis est à même d'offrir six structures de « milieux ouverts » (éducateurs, psychologues qui suivent dans le cadre d'une consultation des jeunes hébergés dans d'autres lieux), cinq structures d'hébergements (foyers où les juges pour enfants peuvent placer des mineurs sans autre ressource), un service d'orientation ou tribunal pour enfants ainsi qu'un deuxième service, dit de « Liberté surveillée », également auprès du tribunal. A cela s'ajoutent, depuis peu, des ateliers pédagogiques mis en place par des éducateurs et des éducatrices désireux de travailler dans un autre cadre, et qui offrent aux jeunes qui leur sont confiés des activités, des services, des lieux de parole qui sortent un peu de la « tradition » de l'Éducation Surveillée.

On s'aperçoit rapidement qu'en comparant l'offre et la demande, la balance penche lourdement du mauvais côté. Car un certain nombre de besoins vitaux du département ne sont pas ou peu couverts. Ainsi il n'y a pas de foyer pour accueillir les jeunes en situation d'urgence : cette fonction d'accueil est partagée entre les foyers existants à raison de trois ou quatre places par structure. Ainsi il n'y a pas de lieux où les jeunes sans travail et hors de l'école (la majorité) pourraient trouver dans la journée une gamme d'activités qui leur éviterait la « galère », c'est-à-dire de

tourner en rond dans les foyers ou dans la rue en ressasant leurs difficultés. Et il y aurait ainsi des dizaines d'hypothèses de *travail différent* qui ne peuvent se matérialiser faute d'infrastructure minimum. Pour conclure, nous nous trouvons dans un département sous-développé dans lequel parler d'un service public à propos de ce qui existe dans la protection judiciaire de la jeunesse relève d'une triste mystification. C'est cette réalité qui fut présentée au directeur de l'Éducation Surveillée, qui répondit par le langage de la réalité économique. A temps de crise, moyens de crise. Il faut travailler avec ce que l'on a et ne rien attendre de plus. Les termes de ce débat sont connus et dépassent l'Éducation surveillée ainsi que le propos de cet article.

## L'OCCASION FAIT LE LARRON

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est qu'alors que cette logique de la pénurie est majoritairement refusée par les personnels des différents services, aucune riposte n'est venue concrétiser ce qui est vécu comme atteignant les limites du supportable. En caricaturant un peu — à peine —, on peut dire que cette crise que tout le monde refuse, tout le monde la gère. Certains dans la dénégation, d'autres dans le silence, d'autres enfin dans l'expérimentation réelle ou rêvée. Car il est vrai que si globalement rien ne change pour l'Éducation Surveillée en Seine Saint-Denis, par contre des choses bougent dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. Rien certes, qui fasse des vagues et bouleverse le sombre tableau brossé ci-dessus, mais rien de négligeable non plus. Car pour ne pas se laisser avaler par le climat de lassitude et d'impuissance que génère cette fameuse crise, certains personnels cherchent d'autres conditions de travail et trouvent d'autres formes de travail. Sortir de l'enfermement, de la routine, de l'échec répété.



### MIEUX AVEC MOINS

Les expériences nouvelles qui se montent actuellement cherchent toutes à sortir du cadre traditionnel de travail dans l'Éducation Surveillée, à savoir le couple sacro-saint hébergement/milieu ouvert. Les projets d'ateliers pédagogiques tentent de mettre en place un travail avec les mineurs en investissant d'autres espaces. Les normes de fonctionnement autrefois intouchables, en prennent un coup et on s'aperçoit qu'il y a d'autres voies à explorer. Ainsi des foyers se sont retrouvés sans responsable et ont décidé de fonctionner malgré tout. Ce qui oblige les équipes éducatives à trouver de nouvelles formes de travail qui passent par un partage de la responsabilité du foyer et donc une plus grande implication de chacun. Et jusqu'à nouvel ordre, ça marche. On s'aperçoit que la hiérarchie n'est pas la condition obligatoire pour faire fonctionner un établissement (ce qui, soit dit en passant, est un vieux thème de lutte de certains courants du syndica-

lisme enseignant, sans parler des mouvements pédagogiques, mais c'est encore une découverte à l'Éducation Surveillée). Ce qui est mis en cause à travers toutes ces expériences, c'est aussi tout ce que le fonctionnement peut avoir de négatif quand on s'y installe un peu trop confortablement : l'immobilisme, la déresponsabilisation, la délégation de pouvoir à l'échelon supérieur. Une telle remise en cause ne va pas bien sûr, sans provoquer des réactions puisqu'elle heurte bien trop d'intérêts, de la base au sommet. Reste à souhaiter que ces réactions se transforment en débat sur les pratiques professionnelles à l'Éducation Surveillée.

Il ne s'agit pas ici de théoriser un quelconque bon usage de la crise. Ces

nouvelles formes de travail, recherchées par de plus en plus de personnes ne changeront quantitativement rien à la situation catastrophique de la Seine Saint-Denis. Les réponses ne peuvent être données qu'en termes de choix politiques dans un domaine où il faut nécessairement former l'opinion publique et avoir le courage de la prendre dans un premier temps à contre-poil. Mais dans le domaine limité — limité mais réel — de notre pratique professionnelle, ces expériences montrent qu'il est possible de repérer certains carcans et de les faire sauter. Ce n'est pas rien.

M.P.

Éducateur en Seine Saint-Denis

### DONNEZ-MOI M'SIEU-DAME UN PEU DE PRATIQUE S'IL-VOUS-PLAIT

**P**.E.P.S., c'est verbeux ! Ce sont des pseudo-intellos. Un outil issu des pratiques... Mon œil !!!

Très clairement voilà résumée, une des critiques fréquemment formulée à notre égard. L'absence d'articles portant sur la Pratique des travailleurs sociaux serait notre point faible... A ce jour six numéros, pour la plupart il est vrai très fournis (voire trop) en textes, constituent la bibliothèque des PEPS'eux. Je vous demanderai de bien vouloir vous reporter à chacun des différents articles, et d'analyser en quoi consiste leur objet. Ne sont-ils pas en définitive, élaborés à partir de l'exercice d'une profession et d'une analyse réflexive qui peut en résulter, lorsque la démarche — pourtant nécessaire — est effectuée. Pour d'autres, il s'agit de questionnements, d'une certaine recherche, éventuellement d'hypothèses, ayant pour fonction d'être repris et utilisés dans le quotidien des pratiques de chacun. Ces deux types d'écrits intrinsèquement liés à la pratique, lui sont notamment indispensables. Pour éviter entre autres, une pratique à caractère spontanéiste, répondant aux seuls éléments issus des acquis du vécu et de nos affects. Ceux qui recherchent une autre pratique, trouveront des esquisses de réponses dans cette dynamique, par un regard investigateur sur leurs 39 heures !

Nous avons tous le même souci et la même angoisse, vis à vis d'un tra-

vail portant vers une efficacité si possible optimum.

N'est-il pas gratifiant de répondre (mieux !) aux demandes des clients. Où est le leurre...

Peu importe, ici ; avides de recettes et autres réponses, nous recherchons, pour combler nos manques et nos faillites, des solutions reproductibles, sans recul ni théorisation embarrassante.

*Dans P.E.P.S., pourquoi pas ???*

Les articles descriptifs sur des pratiques innovatrices sont intéressants et possèdent un caractère informatif non négligeable. Cependant, leur rédaction nécessite à la fois une importante mobilité et disponibilité s'ils sont effectués par les membres des collectifs actuels. Nous essayons néanmoins d'introduire ces formes d'expression journalistiques en fonction de nos moyens. Nous invitons, par ailleurs, les lecteurs à revêtir l'étoffe des reporters, à glaner des articles représentatifs d'innovation dans le champ social, ou même à nous transmettre la transcription de leur pratique si cette dernière alternative leur apparaît opportune.

*L'interview-reportage*, sans nier encore une fois son intérêt, (il nous évitera le nombrilisme) n'apportera pas toutefois à lui seul, suffisamment de données sur l'expérience en question et les conditions de son application.

L.C.

# Enfance maltraitée :

## conditions d'intervention du service social de secteur.

*Le Roi lui demandant, en lui montrant des verges : « Mon fils, pour qui est-ce cela ? », il répondit en colère : « Pour vous ». Le Roi fut contraint d'en rire.*

*Propos rapportés par HEROUARD,  
Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII.  
Soulié et Barthélémy, 1868.*

*Il est banal de dire que l'histoire humaine est faite de violences sur les êtres proches ou lointains, sur ceux faiblement protégés par une barrière statutaire, un interdit social ou une culpabilité ; sur ceux, enfin, que toute une culture désigne ou autorise, à des degrés divers de culpabilisation selon les familles, les classes sociales et les époques, à maltraiter : l'étranger, le prolétaire, la femme, l'enfant... en un mot le dominé.*

*Quant à la violence sur l'enfant qui nous semble aujourd'hui le « mal surpême », elle n'est en réalité, comme le souligne H. LAFONT<sup>1</sup> « qu'une invention culturelle née des transformations de la famille que l'on peut dater de la fin du 18ème siècle et qui mettra plus de 150 ans pour se faire assimiler par le plus grand nombre ».*

*Le repli dans l'espace familial<sup>2</sup> s'est accompagné d'une diffusion des notions modernes d'intimité, de confort, de liberté, terrain sur lequel prend naissance un nouveau sentiment à l'égard de l'enfant qui cesse d'être adulte en miniature pour devenir un être spécifique, encore faible, innocent et adorable qu'il convient de protéger.*

*La famille comme univers privilégié de bonheur, de tendresse et d'amour exclut toute violence et s'organise autour de la personne de l'enfant. Gavroche se retire de la rue et cède la place progressivement à bébé cadum.*

*Malgré l'avancée des lois et l'évolution des mentalités, l'état de droit ne pénètre pas toujours dans les familles qui demeurent un domaine privé.*

*Dans ce dossier, il sera essentiellement question du service social de secteur confronté aux violences familiales sur enfants et aux conditions d'intervention dans ce domaine.*

*Cette enquête menée en 1982-83 dans la Seine Saint-Denis, auprès de 23 professionnelles concentre leurs réflexions, leurs vécus et leurs pratiques.*

*Des constats, des questions, des propositions... A vous d'enrichir ce dossier par vos contributions.*

*enquête Philippe MONDOLFO  
Assistant Social de Secteur*

## SIGNALEMENT ET INTERVENTION : OU ET COMMENT SE SITUE LE SERVICE SOCIAL.

### L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) INTERVIENT EN SECONDE POSITION...

Il apparaît dans notre étude comparée aux résultats obtenus ailleurs (Dr. STRAUS à Vitry)<sup>3</sup> que dans plus de 50 % des cas, le professionnel de Secteur est informé de l'existence supposée de mauvais traitements, par l'école (27 % dans l'étude de Vitry), pour 22 % par le voisinage et 13 % par les structures de protection locale (38 % à Vitry).

L'Assistant Social de Secteur n'est donc pas à la source de l'information, mais intervient en seconde position ce qui, comme nous le verrons par la suite, aura de lourdes conséquences.

Cette constatation va être corroborée par une autre observation : sur 14 familles signalées aux professionnels de Secteur, ceux-ci n'en connaissent que 7.

Pourtant, dans notre étude, à aucun moment l'Assistante Sociale qui connaissait la famille à la suite d'aides financières, ou autre, n'a pris conscience du risque que courait un enfant. L'information est donc toujours venue de l'extérieur.

Cette observation ne se retrouve pas dans l'étude de Vitry où dans 11 cas, le professionnel qui connaissait la famille a pris conscience du risque dont 6 fois à la suite d'une visite systématique de PMI sur avis de grossesse et 5 fois à la suite d'une demande d'aide ou de secours.

Notre étude se situe à une période et dans un département où les visites systématiques PMI se font rares et sont généralement remplacées par des mises à disposition. On assisterait donc au développement d'une cécité du Service Social de Secteur en matière de prévention de la petite enfance.

### L'INTERVENTION SE FAIT DANS UN CONTEXTE DÉJÀ MODIFIÉ

L'Assistant(e) Social(e) de Secteur intervient la plupart du temps après une autre institution et cette dernière, aux dires des professionnels, a parfois eu, lors de son intervention, des réactions qui peuvent contrarier la reprise de l'action par le Service Social.

Nous retrouvons d'abord la démission ou l'absence d'implication d'un CMPP ou de l'ASE, parfaitement au courant de la situation, mais qui ne prennent aucune initiative sous prétexte de ne pas rompre leur relation avec la famille.

C'est aussi l'hôpital qui parfois se contente de faire un constat sans chercher plus loin.

L'affolement ensuite, tant de la part de la PMI que des écoles. Il nous faut nous attarder sur cette dernière institution dans la mesure où dans notre étude le professionnel intervient une fois sur deux à la suite d'une information de l'école. La présentation des faits et les exigences de cette institution vont être largement influencées par la problématique spécifique et les fonctions officielles et cachées de celle-ci.

En effet, officiellement l'école a pour rôle technique d'assurer la transmission d'un patrimoine culturel.

Un enfant maltraité parce qu'il est perturbé et donc instable, travaillant peu ou mal, en grosse demande affective, souvent malpropre... menace ce projet et directement la bonne marche de la classe ainsi que l'équilibre de l'enseignant particulièrement mis à l'épreuve par le côtoiement quotidien avec ce type d'enfant.

La logique d'une telle institution se combine souvent d'une incompréhension de ce que sont les familles défavorisées ou les populations immigrées. Incapable de prendre du recul, elle cède à la panique et demande une « évacuation » rapide de l'enfant vers une filière spécialisée ou un placement, s'il présente de réels traumatismes.

Dans ces conditions, l'efficacité de l'Assistant(e) Social(e) de Secteur sera jugée à sa capacité de placement.

Cette logique conduit ainsi l'institution à prendre des décisions « à chaud », sans concertation avec les professionnels du Secteur auxquels on reproche de ne pas faire leur travail de placement.

L'institution ne mesure pas non plus les conséquences de ses choix en matière de moyens, comme par exemple l'intervention de la Brigade des mineurs, pas toujours bien préparée.

Le fait d'intervenir après, place le professionnel de Secteur dans une situation déjà modifiée pas toujours dans un sens favorable à son action : comment a-t-il été présenté par l'institution précédente et dès lors, comment est-il attendu et vécu par la famille ?

Si l'école ou la PMI ont parlé de placement, l'Assistant(e) Social (e) risque d'être dès le départ identifié(e) à un « flic » et inclus(e) dans un processus répressif. Si, au contraire, l'institution a laissé planer une incertitude, la famille va s'installer dans l'anxiété et rester sur la défensive. Il faudra que le nouvel intervenant fasse un long et difficile travail d'approche et de sécurisation qui aurait pu être atténué.

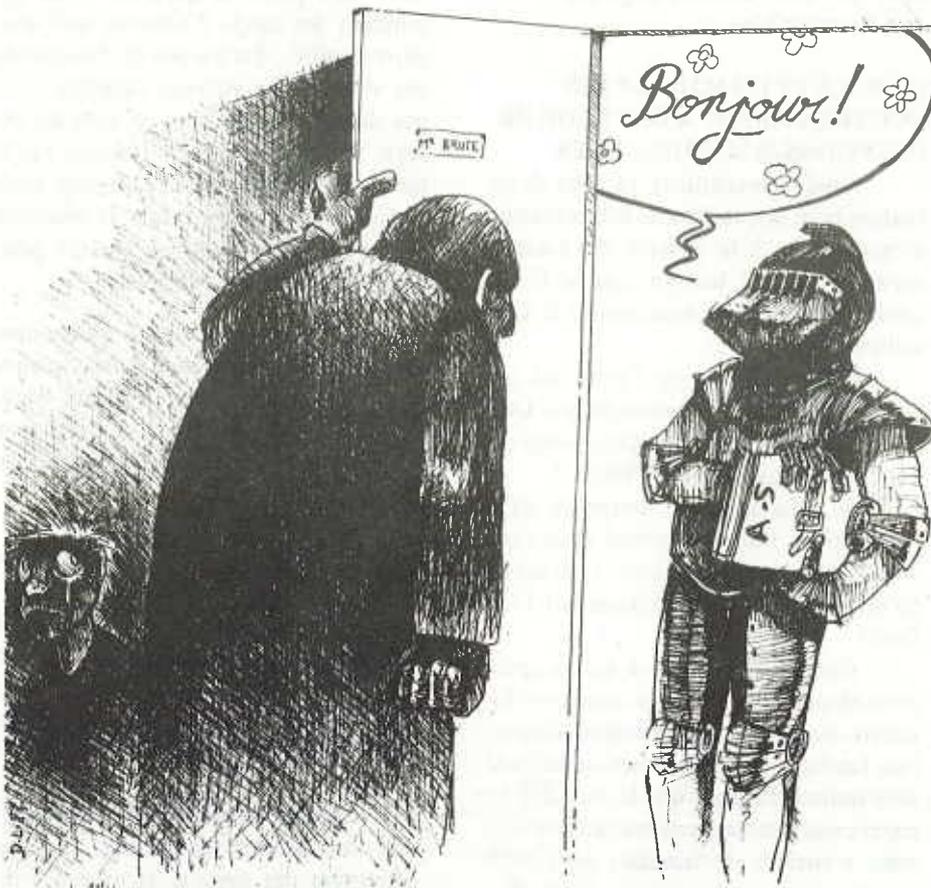
Ainsi, cette intervention en second n'est pas maîtrisable en dehors d'une concertation préalable avec les institutions qui traditionnellement informent le professionnel de Secteur.

### STRATÉGIES DÉFENSIVES DES FAMILLES

Le professionnel de Secteur fait donc irruption dans la famille alors que celle-ci, à la différence d'autres situations, ne demande rien. Nous observons dès lors l'apparition successive d'attitudes diverses.

Il y a d'abord la réaction violente dès qu'on aborde le problème des mauvais traitements sur l'enfant, avec en filigrane l'accusation de vouloir l'enlever.

A la pratique de l'intimidation qui peut aller jusqu'à la menace de mort, peut succéder le chantage de ce père menaçant de renvoyer toute la famille dans son pays d'origine pour se soustraire à l'enquête.



Cette agressivité peut se muer ensuite en tentative de séduction/corruption avec « invitation à dîner... ».

L'autre volet du système défensif familial consiste en l'absence de coopération, voire la complicité du conjoint qui défend l'auteur des violences, tentant ainsi à tout prix de préserver la fiction d'une famille ou du moins son rêve.

Mais, ce qu'on observe le plus souvent, c'est le refus de parler des violences. Dès que le professionnel tente de comprendre, la personne se rétracte, résiste, se réfugie dans le silence ou détourne la conversation.

Cette difficulté à verbaliser dénote une forte culpabilisation, nous nous retrouvons alors devant toute une problématique du silence à laquelle il nous est difficile de résister dans notre volonté de meubler le vide, le manque, toujours difficilement supportable et peu gratifiant, car comment aider une personne malgré elle ?

D'autres, par contre, parlent trop facilement de leur violence, sans limite

ni retenue, ni culpabilisation.

La violence est ici banalisée, elle fait partie de l'univers mental de l'individu voire de son plaisir pathologique. Le dialogue devient impossible.

Ces défenses familiales nous plongent dans le plus grand trouble et ce d'autant plus fortement quand les personnes nous sont inconnues.

### UNE SITUATION A HAUT DEGRÉ D'INCERTITUDE

Nous avons déjà observé dans notre « échantillon », qu'une famille sur deux n'est pas connue par l'Assistant(e) Social(e) de Secteur au moment où lui parvient le signalement concernant les violences.

De plus, cette information est parfois anonyme et presque toujours sans preuve, « on travaille sur des faits rapportés, rien n'est clair, constaté, la situation est délicate ».

Délicate, en effet, car le professionnel doit éviter de bloquer les personnes par une intervention brutale, en l'absence de preuve, elles sont « présumées innocentes ».

Comment prouver la réalité d'un fait et en saisir les causes afin d'entamer une intervention dans de meilleures conditions ?

Il nous faut trouver une façon d'entrer en contact, obtenir la confiance nécessaire aux « confidences » qui respecte les principes déontologiques du travail social. Tactique souvent ambiguë et intuitive, surtout quand on ne connaît pas la famille, car il est difficile de parler ouvertement de la raison de cette visite.

Il faut « ruser », trouver un prétexte, « tourner autour du pot », ne pas brusquer.

L'incertitude concerne non seulement les faits, y a-t-il ou non violence, mais aussi leur(s) auteur(s), car rares sont les personnes qui admettent spontanément des actes de cette nature.

A la culpabilisation des personnes s'ajoute la barrière du langage dans les familles immigrées combinée au mode de vie et à une culture auxquels nous n'avons pas toujours accès par manque d'information : qui est responsable de l'enfant, comment s'exerce l'autorité.. ?

Les violences sur enfant sont à l'évidence l'indication d'un malaise, mais lequel ? et pour qui, puisque des actes que nous jugeons dommageables pour l'enfant font parfois partie intégrante de la culture familiale.

Et puis, le lancinant « que faire », à quel moment intervenir pour imposer quelque chose, sur quels critères, avec sans cesse la crainte de prendre de mauvaises décisions.

« On court toujours le risque de se tromper quelles que soient les solutions retenues, car il y a une grande difficulté à évaluer le danger couru par l'enfant tout en se préservant les moyens d'une intervention positive ».

Ce qui domine, c'est bien l'incertitude et le flou qui renvoient en définitive à la position qu'occupe ou que souhaite occuper l'Assistant(e) Social(e) de Secteur.

**UNE SÉRIE DE QUESTIONS SUR NOTRE PRATIQUE...**

Cette situation de mauvais traitements fonctionne comme un révélateur des contradictions du travail social comme celles du Travailleur Social lui-même. La logique d'intervention du professionnel de Secteur procède d'un double mouvement : recherche de la preuve, voire dans les cas extrêmes, un signalement avec la perspective de protection de l'enfant et d'aide à long terme sur la personne de l'auteur.

L'autre contradiction mise en évidence à cette occasion, concerne ce que voudrait être le Travailleur Social avec son écoute et sa compréhension des conditions de vie difficiles de ces personnes, rapidement assimilées à des victimes et son mandat de protection de l'enfant qui l'oblige à ne pas s'arrêter à ce genre de considération, revenant à poser subsidiairement la question de la place de l'enfant dans notre intervention.

Tout le monde décide pour lui, alors que son devenir est en jeu. L'Assistant(e) Social(e) étant le plus souvent l'interlocuteur des parents, les enfants ne sont vus qu'à travers le discours des adultes.

Comment écouter l'enfant, entrer en communication avec lui et où ?

Le professionnel de Secteur peut-il être polyvalent dans la famille ?

Y a-t-il nécessité de dissocier les interventions et donc de travailler à plusieurs intervenants dans ce type de situation avec un interlocuteur privilégié pour chaque membre de la famille ?

Et puis, comment protéger l'enfant ? L'intervention de l'Assistant(e) Social(e) n'est pas neutre, comment contrôler les pressions qui peuvent s'exercer sur l'enfant à la suite de notre intrusion dans la famille ? Quels moyens avons-nous ?

Le professionnel de Secteur est ainsi renvoyé en permanence à la dualité de sa fonction d'agent de normalisation-protection auquel s'unit et s'oppose une fonction d'aide et de compréhension quelles que soient les responsabilités des personnes en cause.

Comment articuler les deux, quel rôle acceptons-nous de jouer et dans quelles limites ? Pour répondre à ces

questions, il faut, à mon sens, connaître ce qui se joue en nous-mêmes au moment où nous sommes impliqués dans de telles situations.

**UN ROLE ET UN MANDAT QUI NOUS RENVOIENT A UNE SÉRIE DE QUESTIONS SUR NOUS-MEMES**

Fondamentalement, ce type de situation pose la question de nos capacités d'exister face à la menace des parents capables de (re) tourner leur violence contre l'enfant mais aussi contre le Travailleur Social.

Cette violence de l'autre est un test pour soi, un révélateur de soi. Que sommes-nous prêts à accepter, jusqu'où nous compromettre pour l'éviter ?

Si nous sommes interpellés dans notre corps, nous le sommes aussi dans nos valeurs et nos limites : qu'est-ce qu'on admet comme violence sur l'enfant ?

Ceci nous renvoie à nos propres définitions concernant les normes (éducatives ou autres), les solutions acceptables (après tout un placement peut aussi bien nuire à l'enfant que le maintien au foyer), nos attentes gratifiantes (avons-nous « envie » de travailler dans cette famille, avec cette personne...), et enfin, notre appréciation de la responsabilité des personnes en cause.

Notre « compréhension » des conditions de vie ou d'enfance des auteurs de mauvais traitements nous fait les considérer comme des victimes autant que l'enfant. Ne cautionne-t-on pas quelque chose ?

De même nous pouvons « com-

prendre » la violence réactionnelle d'un parent fatigué, exaspéré, et pourtant il nous faut poser la question : sur qui tombent les coups ? Ceux-ci sont toujours finalisés, il n'y a pas de démocratie des victimes. La violence familiale n'est pas distributive au sens où tous les enfants la subiraient, mais orientée sur la même personne, sélective comme nous avons pu le montrer dans la première partie de cette étude en parlant pour l'enfant maltraité d'enfant cible.

Et cette violence des autres nous renvoie irrémédiablement à nous-mêmes, à nos pratiques, à nos « petites tyrannies » sur nos enfants en nous invitant à nous poser la question : sur qui je crie, sur qui je frappe chez moi ? Et pourquoi ?

Le professionnel de Secteur intervient donc dans des conditions difficiles sans toujours pouvoir contrôler la situation, notamment parce que d'autres sont intervenus avant lui, avec leur logique, souvent contradictoire à celle que tente de mettre en œuvre le Service Social.

Situation floue aussi, où acquérir une conviction se heurte aux stratégies défensives des parents et nécessite des contorsions tactiques de la part du professionnel, quand elle ne révèle pas toute une série de contradictions, internes à la profession et à soi-même parfois angoissantes.

Pour se repérer et travailler dans ce contexte, il semble dès lors nécessaire d'engager et d'articuler une série de démarches complémentaires.



## UNE INTERVENTION COMBINÉE AUPRES DES INSTITUTIONS ET DANS LA FAMILLE

*A court terme, l'Assistant(e) Social(e) de Secteur se trouve devant un double impératif : contenir la demande pressante d'intervention en provenance de l'informateur des mauvais traitements, engager avec prudence un dialogue avec une famille souvent inconnue.*

### RESPONSABILISATION DES INFORMATEURS

Nous avons déjà indiqué que souvent les professionnels de Secteur étaient vécus par les institutions, et donc présentés aux familles, comme des agents répressifs de signalement et d'enquête.

A cela s'oppose la logique de l'Assistant(e) Social(e) consistant justement à ne pas préjuger de la culpabilité des personnes impliquées et par conséquent à tenter d'acquiescer avant toute action une conviction sur la nature et le risque encouru par l'enfant.

De par sa fonction et sa déontologie, ce professionnel n'a d'autre moyen de se forger une opinion que par le dialogue et doit donc s'appuyer sur la mise en confiance et l'absence de jugement porté a priori sur les personnes.

La mise en place d'une telle relation implique de ne pas être identifié dès le départ comme un agent de répression, ce qui ne signifie pas taire son mandat de protection de l'enfance, mais le ramener au second plan afin de préserver la relation avec la famille, quand on la connaît, ou l'acquiescer quand on ne la connaît pas.

Dans cette perspective, il serait souhaitable, pensent certains professionnels, que les institutions à l'origine de l'information assument la responsabilité du travail de preuve, voire du signalement.

Cette différenciation des rôles représente une idée séduisante, mais connaissant la manière dont les institutions fonctionnent ou réagissent face aux mauvais traitements, il semblerait plutôt nécessaire d'engager un dialogue préalable avec elles pour construire une appréciation de la situation qui soit moins marquée des angoisses de l'informateur.

### DÉDRAMATISATION, TEMPORISATION ET RÔLE D'ANIMATION DU PROFESSIONNEL DE SECTEUR

Dans cette perspective, il appartiendrait à l'Assistant(e) Social(e) de Secteur de jouer un triple rôle.

D'abord celui de la dédramatisation. Parce que ce professionnel est davantage à l'écoute des familles défavorisées, sans être impliqué dans leur quotidien, il peut mieux remettre les choses à leur place, resituer certaines pratiques éducatives dans leur contexte culturel et familial ce que n'a pas toujours tendance à faire l'école.

Cette relativisation de certains comportements ne doit pas nous conduire à renoncer à toute intervention, sous prétexte de différences et de respect des cultures. Prenons l'exemple des populations transplantées en France. Dans leur société d'origine, ces personnes peuvent avoir des comportements que nous qualifierions de violents, mais qui dans leur contexte s'intègrent dans des valeurs sociales, des rites de marquage ou de correction, des habitudes qui se trouvent régulées par des mécanismes spécifiques à leur organisation sociale et à leurs coutumes. Ces comportements sont à replacer dans un système de vie qui dispose des outils de régulation nécessaires.

En France, tout ce système de protection se déconstruit, il n'y a plus de sécurité pour l'enfant, parce que celle-ci n'est plus portée par toute une société. Dès lors, accepter cette violence comme part de culture, en l'absence des mécanismes protecteurs de la société traditionnelle dans laquelle elle s'insérait, constitue à mon sens un danger.

Dans ces conditions, avoir une action dédramatisante à l'égard des institutions concernant certaines pratiques « éducatives » en vigueur dans les familles doit aussi s'accompagner d'un projet d'intervention qui sécurise l'institution et pose concrètement les limites qui sont

celles de la société d'accueil.

Ce projet vise à la fois la famille, ce qui va y être fait, mais aussi à obtenir la collaboration des institutions (école, PMI,...) tout en plaçant le professionnel de Secteur dans un rôle d'animateur principal de l'intervention pour conserver la maîtrise de la démarche et l'orienter selon une logique propre au Service Social.

L'action qui se met ainsi en place combine des moments de temporisation, de recherche de solutions concertées, d'orientation vers des expériences d'interventions diversifiées et articulées impliquant différents partenaires (CMPP, PMI, assistantes maternelles, école, etc.).

Assuré de ses arrières afin que des actions « intempestives » ne soient pas engagées, le professionnel de Secteur peut dans le même temps entamer son action auprès de la famille.

### L'URGENCE... D'ÊTRE PRUDENT

La famille est-elle connue ou non ? Suivant le cas, la rencontre s'en trouvera facilitée ou compliquée.

Quand la famille est connue et qu'existe une relation de confiance, il paraît souhaitable d'aborder franchement la raison de notre venue, sans forcément invoquer le mandat, et ce malgré les craintes du professionnel de se voir fermer la porte au nez ou que la famille ne se réfugie dans le plus grand mutisme ; dans bien des cas, les personnes ne sont pas dupes et savent très bien le sens de cette visite.

Parfois, on assiste même à un véritable soulagement de la part de l'auteur de violence qui peut enfin parler à quelqu'un, vider son trop plein de rancœur, de fatigue, de désespoir.

Le problème se complique quand la famille est inconnue. Dans cette situation, il semblerait nécessaire de s'appuyer sur le mandat et éventuellement un signalement écrit, mais dans tous les cas la prudence s'impose.

L'enfant étant devenu le sujet central de la famille, toute atteinte à sa personne angoisse l'environnement, à défaut d'angoisser les parents. Le Travailleur Social qui partage, au même titre que les autres, les valeurs fondamentales du système, ressent cette anxiété d'autant plus que son mandat PMI l'incite à la vigilance et à la responsabilité dans ce domaine.



Pourtant, la déontologie professionnelle impose un devoir de modération, à la fois vis-à-vis de nos propres réactions, mais aussi à l'égard de celles des autres. L'Assistant Social ne peut agir dans la précipitation, sans un minimum d'enquête, en accusateur car ce serait prendre le risque d'empêcher l'instauration d'une relation de confiance avec la famille.

Cette approche prudente s'appuie aussi sur un double postulat qui envisage le problème dans sa globalité familiale et considère que l'enfant, même maltraité, dans « certaines limites », est mieux chez lui que placé.

Prendre le temps d'évaluer la situation présente des risques pour l'enfant, aussi faut-il parvenir à s'assurer rapidement de sa relative sécurité.

Celle-ci peut s'apprécier en fonction de l'existence ou non d'un parent capable de protéger l'enfant, ou par l'âge de ce dernier, car il est probable qu'un pré-adolescent possède plus de moyens de défense.

Reste que cet a priori de vouloir évaluer plus en profondeur le danger avant de prendre des mesures, avec la volonté d'améliorer la situation familiale, peut au contraire conduire à une dégradation plus sérieuse de celle-ci.

A l'Assistant(e) Social(e) de Sec-teur d'apprécier, souvent intuitivement, le risque immédiat tout en se donnant une stratégie d'évaluation un minimum rationnelle. Exercice délicat.

### LES MOYENS DÉTOURNÉS DE LA PREUVE

Quand on ne connaît pas la famille, il nous faut un prétexte pour y entrer et nous faire une conviction tout en préservant les chances de développer avec les personnes une relation de confiance pour l'avenir.

Ce motif peut être fourni par les tâches PMI ou la « découverte » d'une faille dans les obligations légales (absentéisme scolaire ou non scolarisation...), s'appuyer sur des problèmes financiers ou le dépassement d'une mère concernant ses tâches domestiques ou ses enfants, par la mise à disposition d'une Travailleuse familiale qui en même temps qu'elle aide la mère dans ses tâches joue un rôle secondaire « d'observatrice » de la vie familiale.

Stratégie machiavélique diront certains, en fait simple présentation de ce que nous faisons spontanément dans



nos interventions, seulement il est plus difficile d'admettre et de dire les choses que de les faire en les taisant.

Alors, ayons l'honnêteté d'assumer nos contradictions, la seule défense à nos risques de manipulation étant notre conscience des limites et le droit des personnes à nous fermer la porte.

Notre fonction est en partie celle de la contrainte, de l'enquête, de la preuve, simplement notre spécificité est d'utiliser des moyens détournés pour arriver à une conviction et de toujours respecter les personnes en ne les plaçant jamais en position d'accusés, principes élémentaires de notre déontologie professionnelle.

Ceux qui verront une violence douce ou du cynisme dans nos interventions doivent aussi, avant de condamner, prendre en compte l'existence d'un adulte ou d'un enfant en détresse.

### COMPRENDRE SANS EXCUSER

Si les Assistants(e)s Social(e)s sont prêts à comprendre l'auteur des violences, ils/elles ne peuvent négliger la mise en place de stratégies de protection intermédiaire pour l'enfant.

Ces systèmes passent par la confiance, la compréhension sans l'excuse, le placement temporaire si nécessaire, en déculpabilisant et en préservant les liens parents-enfants pour que ce dernier puisse revenir dans de bonnes conditions et que ses parents sachent l'accueillir et l'accepter.

Cela passe aussi par l'absence de distinction faite entre mauvais parents et bons enfants, ne pas jouer sur la rup-

ture ou le rapport de force entre les deux, ne pas intervenir dans les rivalités en prenant ouvertement parti, notre rôle étant plutôt de parvenir à un compromis pour que la famille fonctionne à nouveau de façon moins cahotique ce qui passe par une écoute des parents et une absence de préjugés accusateurs.

C'est enfin tenter d'entrer en contact avec l'enfant quand c'est possible pour lui dire qu'on est là pour le protéger avec toujours cette crainte du danger qu'il court peut-être, que nous soyons par notre simple intervention un facteur de colère que les parents retournent contre lui.

Ceci repose le problème évoqué précédemment de l'évaluation du risque que nous prenons pour l'autre dans les premiers moments de notre intervention. C'est pourquoi, nous devons clairement signifier aux personnes les limites et les conséquences possibles de leurs actes (retrait de l'enfant), que tout n'est pas permis.

### PROTÉGER ET SE PROTÉGER

Concernant la protection de l'enfant, il nous faut parvenir à le situer dans l'imaginaire du parent, comprendre ce qu'il représente pour lui, ce qui est en danger. Ainsi, pour une mère surchargée de travail et qui s'acharne sur un des enfants, nous pouvons faire tout un travail de soutien pour la déculpabiliser par rapport au « ras le bol » qu'elle ressent, lui faire comprendre que c'est normal, par moment, d'être saturée et qu'elle n'est pas pour autant une mauvaise mère.

Quant aux familles étrangères, qui représentent 44 % de notre groupe d'étude, il nous faut comprendre la spécificité d'une intervention dans une autre culture, ce qui suppose d'avoir une information sur les modes de vie et en tenir compte dans nos interventions.

Pour des personnes avec lesquelles existe une barrière du langage, mais aussi celle des croyances, on peut se poser concrètement la question de la crédibilité de notre aide.

Que pouvons-nous comprendre de cette femme qui croit fermement que l'esprit de son enfant mort est passé dans celui de sa fille qu'elle maltraite aujourd'hui pour l'en faire partir ? Un marabout ferait peut-être mieux l'affaire qu'un(e) Assistant(e) Social(e) ; mais pouvons-nous cautionner de telles pratiques ?

Chez les Antillais, le retour de l'enfant au pays, chez les grands-parents par exemple, ne signifie pas l'existence de mauvaises relations parents-enfants, mais représente quelque chose de « normal » puisque le fait migratoire entre la France et les Antilles constitue une donnée de l'existence Antillaise dont l'origine est un produit de l'histoire spécifique de ce peuple dominé par un autre.

Cette pratique migratoire transformée en fait culturel respectable a pour tant un prix pour les enfants et les adultes, ces déplacements interrompant certains processus identificatoires qui ont besoin de repères stables pour se mettre en place.

L'Assistant(e) Social(e) de Secteur a un devoir de pédagogie éducative qui éclaire les personnes sur les conséquences de leurs actes.

Le risque existe que notre intervention fausse certaines relations parents-enfants que les adultes se sentent surveillés et perdent leurs réactions habituelles, qu'ils ne s'autorisent plus à se comporter selon leurs traditions.

Pendant leurs repères, ils se retrouvent perdus tout comme leurs enfants qui vont alors essayer d'aller toujours plus loin dans les provocations pour tester les limites, repérer la loi et les règles qui régissent ce nouvel environnement. Par son intervention protectrice le professionnel de Secteur peut modifier l'équilibre ainsi que les mécanismes d'adaptation d'où la question : comment préserver le système défensif, culturel et familial, tout en favorisant la prise en

compte d'une autre réalité qui est celle du pays d'accueil ?

La protection ne concerne pas seulement l'enfant ou l'adulte, mais aussi le Travailleur Social parfois confronté à la violence de l'auteur.

Si le Professionnel peut écouter, voire servir de défouloir symbolique, au-delà d'une limite c'est sa propre personne qui est en cause.

Dès lors, qu'est-ce qui protège le mieux, la référence au statut, la fermeté des mises en garde et comment se comporter avec la personne ?

Ainsi, ce type de situation particulièrement lourd et complexe demande un fort engagement et provoque de fortes tensions ; on y subit des pressions sociales contradictoires qu'un(e) Assistant(e) Social(e) de Secteur peut difficilement assumer toujours seul(e).

### RÉDUIRE L'INCERTITUDE, LE RISQUE ET LA RESPONSABILITÉ

Dans leur majorité les professionnels de Secteur recherchent le travail en équipe comme moyen de réduire leur incertitude et leur responsabilité dans ce type d'intervention.

Ce travail en collaboration avec d'autres intervenants (médecin, PMI, CMPP, scolaire...) doit permettre d'éviter de grosses erreurs, d'approfondir l'analyse en s'appuyant sur des compé-

tences différentes, de confronter les arguments et les observations concernant l'enfant et sa famille dans les différentes situations de leur vie afin d'aboutir à des solutions tenant compte des différents aspects du problème.

De ces synthèses sortent des orientations d'action où la responsabilité est prise en commun, ce qui soulage le professionnel de Secteur qui ne se sent pas toujours la force ni la compétence pour assumer seul de telles situations, et en même temps cette association responsabilise, au sens d'impliquer, les différents intervenants potentiels.

Cette aide contribue à réduire l'anxiété de l'Assistant(e) Social(e) tout en lui permettant de mieux évaluer les risques.

Reste que l'aide du service ou d'une équipe n'est pas toujours possible dans des situations extrêmes et que l'on assiste parfois à des refus déguisés de collaboration tant ce type de situation est lourd.

Enfin, la liaison avec les intervenants, actuels et passés, doit permettre de connaître le travail déjà effectué sur cette famille, de mieux évaluer le danger et parfois d'orienter nos techniques de prise en charge.

Ceci nous amène à poser la collaboration avec d'autres intervenants comme un impératif.



## UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION : LA COLLABORATION PLURIDISCIPLINAIRE

*Nous avons pu montrer dans une autre partie de l'étude qui ne fait pas l'objet de ce dossier que la violence n'impliquait pas les seuls enfant et auteur, mais que dans bien des cas, le conjoint avait une responsabilité indirecte.*

*Il devient dès lors nécessaire de penser l'intervention en terme d'action familiale si nous voulons avoir une chance de faire évoluer la situation.*

*Cette globalisation signifie aussi l'occasion pour chacun des membres de la famille de bénéficier d'une écoute, voire d'un interlocuteur privilégié.*

Dès lors, comment faire pour que l'Assistant(e) Social(e) de Secteur n'assume pas seul(e) la totalité de la prise en charge et plus fondamentalement quelles sont les conditions pour qu'une telle démarche soit menée de façon concertée et coordonnée avec d'autres intervenants ?

### FAIRE « SAUTER » LES ENTRAVES A L'ACTION COORDONNÉE

Nous avons déjà souligné les logiques divergentes existant entre les différentes institutions qui interviennent auprès des familles et des enfants (école, PMI, ASE, CMPP, Services Sociaux).

Cette difficulté de coordination a pour origine la connaissance et la focalisation spécifique de chaque institution sur un aspect du problème ou de l'individu qui la concerne quand ce n'est pas

la concurrence des intervenants, chacun tentant de nouer à son profit une alliance privilégiée avec un des acteurs de la famille. Parfois, au contraire, c'est la famille qui « manipule » les Travailleurs Sociaux pour les jouer les uns contre les autres.

Dans ces conditions, chaque instance se fait l'avocat de son client, chacun estime avoir raison de son point de vue et les rapports inter-institutionnels se détériorent.

Cette difficulté de parvenir à un processus de fonctionnement articulé fait que nous devenons inopérants et que chaque intervention se contrarie.

L'impératif d'une action concertée, coordonnée et rigoureusement menée pour éviter ces dysfonctionnements suppose un effort des partenaires pour qu'ils renoncent à la défense corpora-

tiste d'une aire d'influence et envisagent leur collaboration en terme de compétence, d'apport d'observations et d'unité d'action dans le cadre d'une unité de projet.

### RECHERCHER UNE UNITÉ DE PROJET

Dans notre étude, la moitié des signalements de mauvais traitements provenait de l'école.

Le Secteur est donc amené à se confronter souvent avec cette institution et à tenter de collaborer avec elle, ce qui n'est pas toujours aisé comme en témoigne l'exemple qui va suivre et qui fait suite à une décision de travail en collaboration.

Dans le cadre de l'intervention globale, la tâche des enseignants avait été définie, en accord avec eux, comme une assistance dans l'observation d'un enfant dans son milieu scolaire et leur participation aux réflexions le concernant.

Il leur avait été demandé de ne pas marginaliser cet enfant par un traitement ou une surveillance particulière (ne pas le déshabiller tous les matins pour examiner s'il avait des traces de coups...).

En fait, dans le cas présent, comme parfois dans d'autres exemples, l'école s'est révélée incapable de tenir ses engagements et d'adopter une attitude qui soit autre chose que le rejet... ou la surprotection de l'enfant maltraité.

Comme ces jeunes sont souvent perturbés et en difficulté scolaire, l'école devient très vite menaçante et dévalorisante à leur égard, elle met à



l'écart, punit, exhibe ; aucun effort n'est fait pour comprendre et intégrer ces enfants, mais au contraire tout s'acharne à leur assignation dans l'espace du mauvais exemple, du mauvais enfant désigné comme modèle à ne pas suivre.

Les enseignants sont parfois incapables de comprendre l'existence de la différence culturelle, de percevoir le terrorisme qu'ils exercent sur des parents et des enfants et en quoi leur intervention entrave considérablement ou détruit ce que d'autres intervenants sociaux mettent en place par ailleurs.

La coopération entre différents acteurs exige donc, qu'au-delà d'un accord de principe pour collaborer, on arrive à une unité sur la façon de travailler, le contenu du projet, ce qui implique tout un travail préalable d'information et de débat sur la forme et le contenu d'une intervention pour mauvais traitement et les garanties de non divulgation d'information.

**EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS INTERMÉDIAIRES**

L'école réagit souvent par une demande de placement ou de déplacement de l'enfant vers une structure spécialisée.

Or, le placement, s'il peut temporairement permettre aux différents acteurs familiaux de « souffler », éloigne le danger et rassure tout le monde, sans rien régler sur le fond.

Pour ne citer que quelques exemples, en sachant que le problème est beaucoup plus complexe, on peut craindre que dans certaines situations ne s'o-

père un déplacement des formes visibles de violence vers des formes plus insidieuses ou tout simplement un déplacement des mauvais traitements sur un autre enfant.

Autre chose, au moment des retours périodiques, quand ils existent, les violences peuvent reprendre comme on le constate parfois, lorsque les enfants rentrent de leur week-end familial détériorés ou très angoissés au moment de partir passer la fin de semaine chez leurs parents.

Placer ne suffit donc pas, il y a tout un travail à faire dans l'intervalle avec les différents acteurs.

Au professionnel de Secteur de proposer et faire admettre la nécessité de solutions intermédiaires tout en étant conscient des limites des formules actuelles (recours à une travailleuse familiale, assistante maternelle etc...) et qu'il faudrait dans ce domaine faire un sérieux effort de réflexion et d'initiative. Cette prévention-accompagnement reste à inventer.

Reste que ce qui peut être mis en place à un moment donné n'est que transitoire et qu'il nous faut constamment suivre les évolutions et nous adapter.

**ORGANISER LA PRISE EN CHARGE ET ASSURER LE SUIVI COORDONNÉ : UNE TACHE DIFFICILE... MAIS INDISPENSABLE**

Concernant l'aide à laquelle ont eu recours les Assistantes Sociales de notre étude dans leur intervention, nous observons les résultats suivants :

- Prise en charge personnelle de la famille . . . . . 4
- Suivi ou collaboration avec structure psy. (CMPP, pédo-psychiatre). . . . . 5
- Prise en charge par une bénévole . . . . . 1
- Placement (long, semaine, journée) . . . . . 6
- AEMO ou EMO. . . . . 5

Ainsi, sur 21 interventions, 16 ont structuré ou mis en place une double, voire une triple action. C'est dire que ce qui s'impose c'est bien l'organisation et le suivi de la prise en charge, en collaboration avec d'autres structures, ce qui appelle quelques questions.

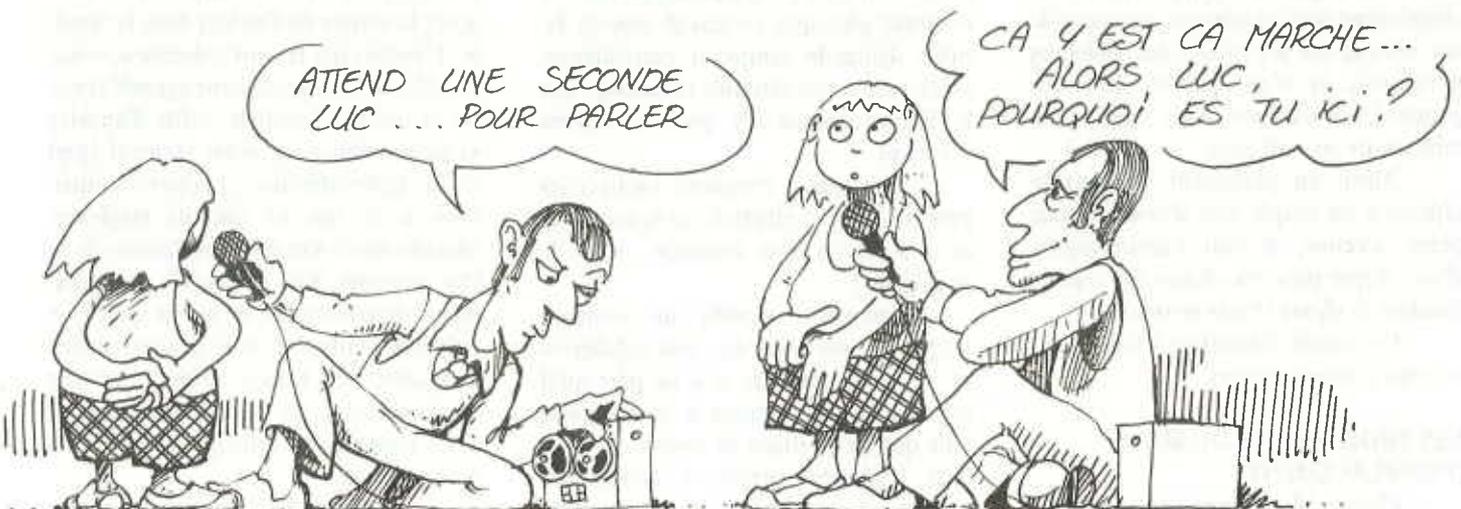
Par exemple, diriger un enfant ou un parent vers une structure soignante, type CMPP, pour une thérapie, n'a pas toujours les effets escomptés.

Si cela tranquillise le professionnel de Secteur de savoir l'enfant ou le parent suivi, quelle efficacité y a-t-il quand n'existe pas de réelle volonté de s'en sortir, que les personnes viennent là « pour faire plaisir », mais collaborent en définitive assez peu. Comment motiver ces personnes ?

Autre exemple. Dans le cadre d'une AEMO ou EMO, la prise en charge peut se faire par des visites alternées de l'Assistant(e) Social(e) et de l'éducateur, puis progressivement, à la demande.

Faut-il répartir les rôles dans l'intervention, à l'Assistant(e) de répondre aux besoins matériels et à l'éducateur de se centrer sur l'enfant maltraité ?

Si tel est le cas, il y aurait absolue nécessité pour le professionnel de Secteur de conserver la confiance de la





famille, car si l'éducateur ne s'occupe que de l'enfant maltraité, il y a toujours des risques de déplacement du problème sur un autre enfant de la fratrie.

L'Assistant(e) Social(e) doit pouvoir assurer une écoute et un suivi global de la famille pour prévenir un tel phénomène.

Comment exercer cette « surveillance » sinon en préservant la confiance avec les personnes ?

Concernant un placement nous avons pu observer l'existence d'un risque de dégradation des rapports parents-enfants. Les parents peuvent progressivement cesser d'aller voir l'enfant car ils ne supportent pas de ne pouvoir le reprendre, parce qu'ils se culpabilisent ou encore parce qu'ils n'acceptent pas ce que l'enfant devient en dehors d'eux.

Ce peut être aussi l'enfant qui petit à petit se sent marginalisé de la vie familiale ou encore qui se détache de sa culture d'origine et la rejette, ou tout simplement soit angoissé au moment de ses retours car les causes des violences demeurent et n'ont pas été évacuées pendant son absence, mais simplement mises entre parenthèses.

Ainsi, un placement ne peut se réduire à un simple acte d'éviction sous peine d'échec, il faut l'accompagner d'une triple prise en charge au départ, pendant le séjour et aux retours.

Ce travail, l'Assistant(e) Social(e) ne peut l'assurer seul(e).

### LES TROIS PHASES DU SUIVI D'UN PLACEMENT

Chaque phase exige un travail spécifique avec les différents membres de la

famille.

Préparer le départ peut signifier pour un parent toute une entreprise de déculpabilisation et pour l'enfant ce peut être la nécessité d'atténuer une déchirure et de le sécuriser par une ou des visites préalables sur le lieu de son placement.

Dans l'intervalle, il faut faire vivre ce placement, travailler avec l'enfant dans le lieu où il est, mais aussi avec la famille.

Or, trop souvent, les professionnels de Secteur se désintéressent de cette période qu'ils considèrent comme n'étant plus de leur responsabilité.

Pourtant, cette phase est décisive. Si rien ne bouge dans les personnes, dans leur conscience et leur volonté de modifier leurs comportements, il est illusoire d'envisager qu'un retour de l'enfant soit autre chose qu'une répétition du passé.

Comment articuler l'équipe d'établissement et le professionnel de Secteur d'autant plus que ce travail avec la famille demande temps et compétence, voire parfois un véritable maternage que le Service Social n'a pas les moyens d'assurer.

Mais aussi, comment motiver les parents à faire l'effort de comprendre et de se sortir de cette situation... voire de se soigner ?

Comment rétablir un contact, « guérir » une mère de « son indifférence » ou « apprendre » à un père qu'il peut laisser libre cours à la tendresse sans que sa position se trouve compromise, comment arriver à mettre des mots sur des sentiments, passer par autre chose que des coups, changer de com-

portement et peut-être mettre en péril son identité pour une autre ?

Comment faire pour que le conjoint soit moins fataliste, qu'il prenne ses responsabilités, mais aussi que le couple se rende compte que ce n'est pas toujours dans le comportement de l'enfant qu'il faut chercher l'origine des violences, mais dans l'histoire personnelle des adultes et de leurs échecs passés et présents ?

Il y a là à l'évidence tout un travail d'accompagnement auquel l'Assistant(e) Social(e) de Secteur doit participer, mais en collaboration avec d'autres structures.

Enfin, préparer la famille au retour de l'enfant et inversement. Avec le temps et la distance les ressentiments peuvent s'estomper de part et d'autre, chacun être idéalisé, le retour attendu et souhaité.

Or, comme nous l'indique une autre partie de l'étude, plus de 40 % des violences surviennent dans les 3 mois après le retour de l'enfant dans la famille. L'enfant qui revient présente souvent en effet un comportement agressif (rejet de la culture familiale, refus d'appeler sa mère maman...), voire régressif (pipi au lit, quête affective...) pouvant contribuer à ce que les parents réagissent négativement. Ces derniers doivent donc être préparés aux difficultés qu'ils risquent de rencontrer, de même qu'il faut préparer l'enfant à son retour rendant nécessaire une liaison entre le Secteur et l'institution de placement qui soit autre chose qu'un échange de lettres de temps à autre.

Le retour doit donc se faire avec précaution, évaluation et préparation,



sans négliger que dans des cas extrêmes, c'est au deuil qu'il faut préparer les différents acteurs.

En effet, comme le souligne Michelle ROUYER<sup>4</sup> « l'évolution des parents est trop souvent attendue dans le sens unique d'un réinvestissement positif de l'enfant ; or prendre en charge les parents, c'est souvent entendre non seulement leur ambivalence à l'égard de celui-ci, mais aussi leur rejet profond, leur désir d'éloignement, voire d'abandon ».

Position difficile à accepter et à défendre, tant persiste en nous la croyance dans certains bienfaits de la famille d'origine.

Dans ces conditions, quel rôle doit jouer l'Assistant(e) Social(e) de Secteur ? Faut-il aider les parents et les enfants dans leur démarche de deuil et comment ?

Tout ce travail autour du placement et dans le suivi plus général de la famille constitue une forme de prévention des récives qu'on ne saurait négliger si l'on veut accroître nos chances de réussite dans le domaine des violences familiales.

### UN AUTRE CADRE POUR L'ACTION

Les différentes démarches exposées peuvent-elles s'effectuer dans le cadre d'un Service Social de Secteur, bien souvent limité dans ses ambitions et ses moyens à n'être qu'un soutien matériel sans que parallèlement soit toujours recherché, ou possible, la collaboration avec d'autres Travailleurs sociaux ?

Dès lors faut-il déléguer l'intervention à un service spécialisé entièrement

centré sur la problématique des mauvais traitements ?

A mon sens, il serait inefficace de reproduire la démarche classique : un symptôme - un service, conduisant bien souvent à ne centrer l'intervention que sur un aspect du problème (l'enfant, le parent, l'aide financière, l'école...) alors que c'est bien sur l'ensemble de ses composantes qu'il faudrait intervenir si nous voulons avoir des chances de faire évoluer les situations.

Ce qui nous amène à envisager la question d'un Service Social qui pose nettement le problème de l'unité de projet et d'intervention autour d'une redéfinition du travail de secteur, voire

du rôle que pourrait jouer la circonscription.

En effet, si cette dernière structure offre l'avantage de regrouper, en théorie, les différents Travailleurs sociaux, il nous faut bien constater qu'un maillon essentiel manque, celui des AS scolaires dans tout le secteur de la petite enfance alors que c'est l'école qui paraît être le principal pourvoyeur de signalements de mauvais traitements.

Dans ces conditions, quels liens le service social de secteur peut-il entretenir avec l'école qui permette d'intervenir dans ce domaine ? On attend les propositions et les expériences...

1. Revue de l'École des Parents, octobre-décembre 1980.
2. SHORTER. *Naissance de la famille moderne*. Seuil. et Ph. ARIES. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Seuil. Col. Point.

3. *Les jeunes enfants victimes de mauvais traitements (1972-1974)*. CTNERHI - STRAUS - MANCIAUX.
4. *Mère mortifère, mère meurtrière, mère mortifiée*. SOULÉ. - E.S.F., p. 160.



# Budget global : budget garrot

*Le décret prévu par la loi hospitalière du 31 décembre 1970 pour 1972 est enfin publié. S'inspirant largement de l'expérience canadienne, la réforme du financement des hôpitaux qui devrait sonner le glas des prix de journée, est déjà largement critiquée et rejetée par tous les intéressés.*

Prévu à l'origine, pour alléger la gestion des hôpitaux et la suppression de la facturation par prix de journée, ce texte maintient malheureusement la pratique du prix de journée, et impose aux hôpitaux une comptabilité provisionnelle lourde et complexe.

Enfin, les directeurs d'hôpitaux qui espéraient un allègement de la tutelle voient arriver par la petite porte, la sécurité sociale qui aura son mot à dire dans la procédure budgétaire.

La réforme donne en effet aux caisses de sécurité sociale, la possibilité de convoquer devant des commissions qu'ils président, les directeurs des hôpitaux.

S'agissant de la procédure budgétaire proprement dite, les principales dispositions du décret concernent essentiellement la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique et l'instauration d'une dotation globale de financement.

## UNE NOUVELLE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE :

Parallèlement à la suppression partielle des prix de journée, le Ministère a tenu à modifier l'organisation interne des hôpitaux en ce qui concerne la préparation et la présentation des budgets.

Il s'inspire pour cela de la technique de « Direction participative par objectif ». Il s'agit pour l'hôpital de :

- diviser toutes les activités de l'établissement en centre de responsabilité, par catégorie « logistiques », « Médico-technique » et « cliniques », respectivement cela peut correspondre à

la cuisine, au laboratoire et à un service de médecine.

- désigner un responsable par centre de responsabilité, pour un « service clinique », c'est généralement le chef de service.

- discuter avec ce chef de service avec comme finalité la fixation des moyens (agents, nombre d'analyses, matériels, etc...) et de résultats qui sont déterminés par unité d'œuvre (consultations, nombre d'entrées, etc...).

Le total des moyens de tous les centres de responsabilité doit correspondre aux crédits de fonctionnement de la section d'exploitation du budget.

L'inconvénient de cette nouvelle méthode de prévision c'est d'abord la lourdeur de la procédure et ensuite la nécessité de remplir de nombreux tableaux.

Enfin toutes ces nouvelles informations vont permettre à la tutelle une meilleure approche des demandes des établissements et surtout mettre à jour des rentes de situations de certains hôpitaux ou services.



Le redéploiement tant préconisé par le Ministère pourra être réalisé sur une base autrement plus solide que celle qui existe actuellement.

## LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT :

Deuxième volet de cette réforme, les recettes de l'établissement vont être globalement divisées en trois catégories :

1) Les produits divers, généralement qualifiés de recettes en atténuation et qui correspondent à la facturation des repas du personnel, aux accompagnants, aux ventes de déchets, etc...

A ce niveau, pas de changement.

2) Les recettes d'hospitalisation non incorporées dans la dotation globale, il s'agit :

- des gros appareillages
- des I.V.G.
- des consultations externes
- forfait journalier de 20 F
- le ticket modérateur 20 %
- les prix de journée « aide sociale »
- l'hospitalisation à domicile
- SMUR
- divers

L'énumération des prestations exclues de la dotation globale est en fait un constat d'échec.

En effet, contrairement à l'attente de tous les intéressés, la facturation des prix de journées est maintenue pour les bénéficiaires de l'aide sociale, les payants à 100 % et les redevables du ticket modérateur.

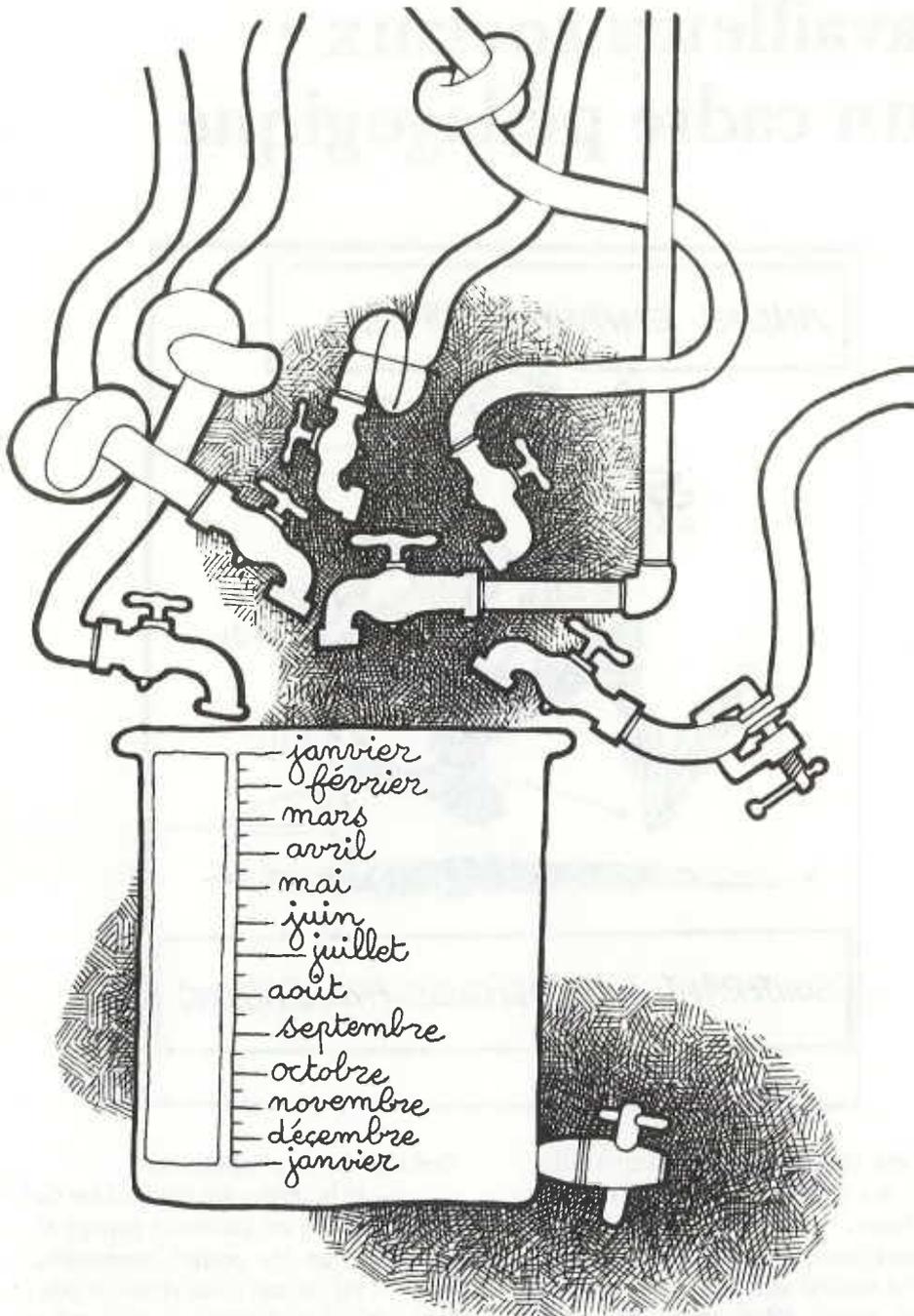
Le législateur a été contraint de tenir compte de l'organisation de la protection sociale en France et n'a pas intégré l'aide sociale basée sur l'assistance et financée par les collectivités locales, dans la dotation globale.

Il est vrai que ces recettes ne concernent que 10 % du budget.

Cependant, le maintien de cette facturation particulière réduit à néant les espoirs d'économie que portait cette réforme.

La tutelle continuera de fixer des prix de journée malgré la dotation globale.

La facturation individuelle sera maintenue pour recouvrer le ticket modérateur.



FERRON.

Enfin, les effets pervers inhérents au système de facturation par prix de journée persisteront pour une part du budget.

Notons que le nombre de prix de journée seront limités au maximum à une dizaine. Fini les 30 ou 40 prix de journée des CHR.

3) La dotation globale proprement dite, correspondra à la différence entre le total des dépenses et le total des recettes énumérées aux 1 et 2 ci-dessus.

Globalement, elle représentera les recettes mises à la charge des organismes sociaux, soit 75 à 85 % des dépenses.

La deuxième nouveauté, c'est le versement par une « caisse pivot » (sécurité sociale) d'un douzième du montant de la dotation globale sans qu'il y ait facturation de l'hôpital.

Avec cette méthode de règlement qui assure à l'hôpital 75 à 85 % des recettes sans tenir compte du nombre de journées réalisées, on peut espérer que les services ne vont plus subir des pressions pour garder les malades et faire, comme on dit, des journées.

Autre effet positif, la trésorerie des hôpitaux va s'améliorer, ce qui ne sera pas, bien sûr, le cas de la sécurité sociale.

## CHAMP ET DATE D'APPLICATION :

Le décret concerne uniquement les hôpitaux publics et privés participant au service public hospitalier. Il exclut tous les établissements sociaux ou médico-sociaux du champ d'application.

Le budget global sera appliqué à partir du 1er janvier 1984 dans les CHR et au 1er janvier 1985 dans tous les autres établissements.

Enfin pour terminer, on peut résumer les principales critiques et questions que pose cette réforme :

1) On espérait la suppression de la facturation par prix de journée, ce n'est pas le cas pour 7 à 12 % du budget.

2) La nouvelle gestion par « direction participative par objectif » (DPO) va alourdir sensiblement la charge de travail des services administratifs.

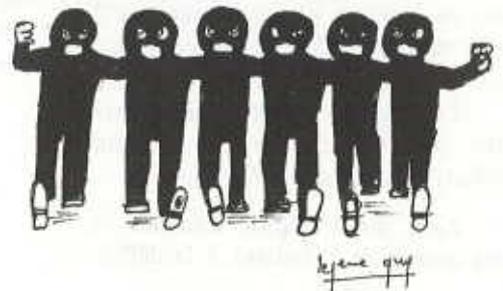
3) Le maintien du principe du taux directeur pour la détermination des budgets est en contradiction avec la technique de la DPO qui nécessite des réajustements budgétaires.

4) L'introduction de la sécurité sociale dans la procédure budgétaire est dangereuse. Sa démarche est purement quantitative et sa tendance à contrôler et freiner les dépenses risque d'être préjudiciable au système hospitalier.

5) Le privé à but lucratif non concerné par cette réforme pourra continuer à bénéficier de la facturation par prix de journée et faire en toute quiétude du profit.

6) Le système de fixation des budgets par dotation globale risque de conduire directement au budget garrot c'est-à-dire : augmentation d'une année sur l'autre sur la base de l'inflation sans analyse des dépenses et des besoins réels.

C'est quand même triste qu'après tant de réflexions et d'expériences, le ministère sorte un décret qui est critiqué et rejeté par tous les intéressés.



# Écoles de travailleurs sociaux : Les rêves d'un cadre pédagogique

« J'entends et j'oublie  
je vois et je me souviens  
je fais et je comprends. »  
CONFUCIUS

Cette maxime pourrait encore s'appliquer à la formation des assistants sociaux ! Ceci dit, mes rêves ont deux directions :

Que pourraient être aujourd'hui les conditions d'un meilleur apprentissage ?

Quelle formation dans un contexte politique et socio économique en transformation ?

## LES PRÉALABLES NÉCESSAIRES A UN APPRENTISSAGE « PROMOTIONNEL »

Les assistants sociaux sont des professionnels qui concourent à l'action sociale :

— pour aider les individus et les groupes à faire face aux carences et aux dysfonctionnements de cette société,

— en rechercher les causes et tendre à les prévenir,

— apporter une aide aux groupes et aux communautés afin de favoriser leur autonomie et leur développement, en vue du meilleur service des personnes qui les composent,

— faciliter les relations entre les personnes, les groupes et les communautés d'une part et les rouages institutionnels, d'autre part,

— participer à l'élaboration de structures susceptibles de favoriser l'équilibre, l'épanouissement, la promotion de chaque individu et de chaque groupe.\*

Dans cette perspective l'étudiant ou le groupe d'étudiants devrait pouvoir planifier son programme et l'explicitier dans un contrat d'apprentissage qu'il réaliserait avec l'aide d'un comité consultatif.

J'entends par contrat une entente écrite qui intervient entre l'école et un étudiant ou un groupe d'étudiants.

Ainsi serait requise d'emblée la participation de l'étudiant à la défini-



tion des objectifs généraux d'apprentissage, des objectifs spécifiques traduits de façon opérationnelle en activités pouvant permettre d'atteindre les objectifs. Le contrat serait également porteur de la forme d'évaluation qui serait employée pour mesurer la réalisation des objectifs, du nombre de crédits (ou portions d'U.F. ou U.F.) que l'étudiant obtiendrait suite à l'exécution du contrat.

L'ensemble des décisions qui pourraient affecter la progression de chaque étudiant dans sa démarche d'apprentissage serait pris en utilisant la grille mentionnée dans le contrat. Les objectifs pourraient être ainsi qualifiés :

- maintenus
- atteints
- en cours de réalisation avancée
- en début d'analyse
- non encore touchés
- non applicables dans le contexte

Ceci sous certaines conditions :

— si le diagnostic résulte bien du déroulement d'un processus partagé et continu entre les parties concernées,

— s'il découle d'une réflexion axée à la fois sur le chemin parcouru et sur les nouvelles orientations à prendre,

— si son caractère d'hypothèse et d'approximation est reconnu en temps opportun,

— s'il s'appuie sur des sources d'information valides et identifiées,

— si les règles du jeu et les attentes des partenaires ont été clairement énoncées au préalable.

Il devient alors facile de juger de part et d'autre si la progression est trop lente, si les difficultés sont occasionnelles ou persistantes, personnelles ou partagées par un grand nombre d'étudiants. En outre, la réponse à ces questions peut entraîner des ajustements pédagogiques différents dans leur nature ou leur portée.

## ANALYSES ET PROSPECTIVE

Ceci peut donc se réfléchir dans le cadre d'un apprentissage « spécifique » d'assistant social mais plus largement, ne pourrait-on s'interroger sur les points de convergence de quelques professions actuellement tenantes de l'action sociale en France ?

Les professions d'animateur, assistant social, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé :

- recherchent toutes le mieux être des individus et des groupes, et à renforcer les capacités de développement de leur autonomie ;

- elles ont en commun une méthodologie d'intervention avec des phases identiques, des techniques d'éducation, d'aide, d'animation étroitement imbriquées ;

- elles font appel aux mêmes sciences humaines et sociales ;

- elles prennent toutes en compte l'implication personnelle dans la pratique professionnelle et enfin - elles développent leurs actions dans le champ social.

Rappelons qu'en janvier 1974, le Secrétariat d'état à l'action sociale procédait à une étude dont je ne sais si elle a été actualisée.

De l'analyse des tableaux à deux variables :

professions / niveaux d'intervention,

profession / nature de l'intervention (palliative, curative, préventive, promotionnelle),

profession / utilisation des sciences humaines,

profession / genre d'intervention (information, orientation, conseil, aide, éducation, etc...),

profession / types d'action sociale (éducation-animation, aide, administration),

profession / processus (initiative du contact, exposé des faits, étude de symptômes, hypothèse, synthèse, action, réévaluation),

- en fonction du groupe,
- en fonction de la personne,
- en fonction des périodes de la vie.

on peut tirer une photographie de la division du travail entre les travailleurs sociaux et soutenir qu'il y a profession sociale à chaque fois que le lieu de l'intervention se situe dans le champ social, étant entendu que l'intervention est définie par un processus constant dans la relation avec la personne, le groupe ou la collectivité ; à chaque fois également que le processus d'intervention est effectué dans sa totalité et placé sous la responsabilité personnelle ou collégiale des intervenants qui ont tous la responsabilité du diagnostic.

On détermine ainsi divers constats :

1. A partir d'une souche-mère les professions se sont multipliées, fractionnées, particularisées en s'orientant vers un mode d'action ou en ne s'intéressant qu'à certaines catégories de personnes.

Maintenant l'acte spécifique est de plus en plus abandonné au profit d'une action globale ;

2. Aucune de ces professions n'a accès au niveau conception globale de la politique sociale ou de la planification. Jusqu'ici en France l'exécution de l'action sociale est séparée de la conception politique et de la recherche (même si une évolution s'amorce) ;

3. Certaines professions (l'étude comprend encore d'autres catégories professionnelles) interviennent à titre complémentaire dans le processus d'intervention sans avoir la responsabilité ni la totalité de l'acte social.

De là à rêver d'une formation répondant à l'unité profonde qui se dégage de ces professions, tout en respectant la richesse et la diversité des actions entreprises ?

R.O.M.

\*définition des fonctions des assistants sociaux donnée par Mlle Baur-Halbwachs, présidente de l'ANAS.



#### OFFENSIVE CONTRE LE BABY-SITTING

A Lyon, le « babytel » accueille pour 120 F la nuit (repas et personnel spécialisé compris), les nourrissons et les jeunes enfants des couples qui ont besoin de liberté pour un soir.

Cet hôtel encore exceptionnel, n'a pas reçu « l'agrément » de la DDASS locale.

Cette administration y voit un encouragement à la démission des parents à l'égard de leurs responsabilités.

#### EVOLUTION DES PLACEMENTS DE JEUNES MINEURS ENTRE 1971 et 1981

- source INSERM -

Prononcés suite à un jugement d'un tribunal pour enfants :

1971 .....	6 150
1981 .....	5 161

soit moins 12,7 %.

Effectués par les DDASS (Services Aide sociale à l'enfance) :

1971 .....	14 143
1981 .....	10 235

soit moins 27 %.

#### FLASH... SUR AMSTERDAM

Le flash, entendez par là le bref instant d'intense plaisir provoqué par l'injection d'héroïne, revient très cher ! Surtout lorsqu'il s'agit de combler un manque, quelques fois, plusieurs fois par jour.

Vous avez alors, une solution parmi d'autres du même style : dévaliser les passants.

Cette pratique, devenue on ne peut plus courante dans certains quartiers d'Amsterdam inquiète la municipalité. Actuellement, elle étudie l'idée de distribuer gratuitement de l'héroïne, avec l'accord des chefs de police d'Amsterdam et de La Haye.

Ce cadeau quotidien ne serait toutefois envisagé que pour une population d'environ 1 200 toxicomanes dits « criminalisables ».

Une majorité de députés soutient l'initiative, mais pour l'instant le ministère de la Santé serait défavorable.

Affaire à suivre, quand on songe, entre autres, aux problèmes de trafic que cette « solution » ferait surgir.

Source : *Le Monde* 29/30.10.83

# Infos vrac



## UN POINT DE PLUS... SUR LA DÉCENTRALISATION... EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

Après la promulgation de la loi du 22 juillet 1983 sur les transferts des compétences (décentralisation) et consécutivement, à la lettre du Ministère des affaires sociales adressée le 1er août 1983 au directeur des services extérieurs, voici résumées les grandes lignes du texte de loi.

Des compétences bien séparées pour l'état et les collectivités locales (région - Département - Commune). Tout transfert de compétence assure au bénéficiaire la pleine responsabilité des nouvelles attributions. Toutefois l'état garde son pouvoir de réglementation générale.

Exemple : fixation par décret du montant minimum, des conditions d'âge, d'invalidité ou de ressources pour pouvoir bénéficier des prestations.

Cependant, les montants des prestations peuvent être plus favorables en fonction des choix des conseils généraux.

Ce nouveau fonctionnement impliquant un transfert de ressources... dans un premier temps, celles-ci seront trouvées par l'intermédiaire d'une dotation globale spéciale de décentralisation, puisqu'il s'agira de procéder à un transfert d'impôts et à une refonte de la fiscalité locale.

### Calendrier :

Les transferts en matière d'action sociale et de santé devront être achevés courant 1986 (art.7, loi du 7/1/83).

Dans l'état actuel des choses, les transferts de compétence en matière de santé et d'action sociale s'effectuent dès le 1er janvier 1984.

C'est donc le conseil général de chaque département qui sera maître d'œuvre à cette date des prestations et des politiques. Le budget 1984 doit donc tenir compte de cette situation.

Le transfert des services correspondants doit évidemment suivre. Il sera normalement réalisé dans un délai de deux ans à compter de la publication de la loi relative aux garanties statutaires des fonctionnaires de l'état et des collectivités locales (titres II et III en débat actuellement au parlement).

Dans l'attente, les conventions passées entre le conseil général, le commissaire de la république et la DDASS sont prorogées.

Néanmoins, le transfert effectif des services pourrait avoir lieu vers la fin 1985.

Au printemps 1984, une loi complémentaire modifiera l'ensemble de la législation (code de la famille et de l'aide sociale, code de la santé... etc..) afin de l'adapter aux particularités de la décentralisation.

### Transfert de compétence :

Relèvent du département :

- l'ensemble des prestations d'aide médicale,
- l'aide sociale aux personnes âgées, en établissement et à domicile,

## IDÉES SUR LES IMMIGRÉS ET CHIFFRES OFFICIELS

### Qui sont-ils ?

1911 les immigrés représentent 3 % de la population totale de la France

1931 6,6 %

1945 création de l'office national d'immigration.

1960 arrivée massive de Maghrébins et de Portugais

1974 ils représentent 8 % soit 4.223.928 dont 628.258 originaires de la C.E.E.

Décembre 1982. 4.459.068 - familles comprises.

L'augmentation serait donc de 235.140 personnes.

Cependant ce chiffre correspond à une nouvelle formule de comptabilisation, prenant en compte le recensement des jeunes en âge scolaire. Auparavant ceux-ci étaient comptabilisés d'après l'immigration fami-



- l'allocation différentielle et l'allocation compensatoire aux handicapés.

Relèvent de l'état :

Celui-ci remboursera les frais de fonctionnements des prestations suivantes :

- les cotisations d'assurance-maladie des adultes handicapés,

- les cotisations d'assurance personnelle,

- l'allocation aux familles dont le soutien est sous les drapeaux,

- l'allocation simple aux personnes âgées,

- les frais afférents à l'I.V.G.,

- les frais d'hébergement d'entretien et de formation professionnelle des handicapés,

- les frais de fonctionnement des C.A.T.,

- les dépenses d'aide sociale en faveur des « sans domicile de secours »,

- les mesures d'aide sociale en matière de logement, d'hébergement et de réadaptation.

Services restant au sein de la gestion État :

- contrôle administratif et techniques des règles d'hygiène,

- la santé scolaire qui pour l'instant reste un service état avec éventuellement un transfert total à l'éducation nationale,

- les frais de placement des alcooliques, et la lutte contre la toxicomanie,

- l'hygiène mentale (financement état/Sécurité sociale),

- la tutelle et le contrôle des établissements pris en charge totalement par l'état (exemple C.A.T.) ou par la Sécurité sociale (hôpitaux, etc.).

L.C.

liale, sur des critères en fait moins précis, que la population effectivement scolarisée.

Soit 141 000 enfants de moins de 16 ans qui n'étaient pas recensés.

De plus, il faut inclure à cette « augmentation » également les 120 000 étrangers dont la situation a été régularisée en 1981 et 1982.

En conclusion, la progression depuis le 31 décembre 1980 serait environ de 30 000 personnes.

Globalement, avec une proportion de 6,6 % d'étrangers en 1931 (compte tenu des erreurs statistiques de l'époque, comparée à l'évaluation actuelle de 8 %, il est facile de reconnaître que l'importance de la population immigrée est relativement stable\*, n'en déplaise à ceux qui entretiennent les médias avec le problème posé par le fameux seuil de tolérance !!!

L.C.

## REVUE DES REVUES...

Collection Éducation et Société - N° 3  
Formation - Insertion sociale - Création d'activités.

Ce numéro spécial pose d'une façon tout à fait intéressante, le problème d'actualité, de l'articulation entre insertion sociale, formation professionnelle, emploi et création d'activités pour des jeunes en situation d'échec scolaire et démunis de toute qualification. La liaison entre le travail social et la sphère économique implique une recherche dans l'organisation de la prise en charge de ces populations et nécessite l'utilisation de nouveaux outils. Cet ouvrage regroupe réflexions et analyses sur cette dynamique, et présente des expériences originales, de créations d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale, nouveau lieu de production, d'emploi et de formation en direction des jeunes. Des responsables de l'administration et d'organisations syndicales donnent également leur mode d'appréhension du problème. Enfin, il s'agit là, d'un document de travail et de réflexion pour l'action, et d'une forme de réponse à la question de savoir qui crée, quelles entreprises, pour qui, pourquoi et comment. Une riche bibliographie complète ce dossier.

LABATSUZAN Christian

Le volume - 168 pages . . . . . 42 F  
EDILIG, Service édition de la ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente. - 3, rue Récamier 75341 Paris Cédex 07 - Tél. 544.38.71.

# Petites annonces

# FAIS VOODAAR!



## NOTRE RUBRIQUE PETITES ANNONCES

est gratuite pour les demandes d'emplois, de stages, les contacts professionnels, les échanges sur des travaux théoriques et expériences pratiques, les initiatives militantes.

**Payante** : offres d'emplois, de formations, de stages, etc...

**Tarif exceptionnel** : 6 Francs la ligne, (38 signes - lettres ou espaces). TTC.

Pour toute insertion publicitaire particulière, nous consulter.

Exemple de tarif : le sixième de page (6 x 13 cm) . . . . . 120 F TTC

**Date limite d'envoi** : un mois avant parution.

Règlement et texte à P.E.P.S. - 1, rue Keller 75011 Paris.

**Annonces gratuites** acceptées sur répondeur-enregistreur au 16.(1).850.08.14.

Four horizontal lines of a grid for text entry, each line consisting of 38 small rectangular boxes.

## FAITES CIRCULER PEPs AUTOUR DE VOUS.

### LIVRES

« *Visiblement, je vous aime* »  
de Claude SIGALA

Plus de 10 000 exemplaires vendus en auto-édition !

Pour comprendre le CORAL.

Commander directement au :  
CORAL  
30470 ÉMARGUES  
50 F - frais de port compris.

\*\*\*

disponible également

le Livre Collectif du Réseau  
C.R.A. - Collectif Réseau Alternative

« *Hé... Mouvances* »

300 pages - Grand format  
nombreuses photos.  
100 F - frais de port compris.

Les deux livres : 150 F  
Chèques à l'ordre du CORAL.

\*\*\*

### RÉUNION-DÉBAT

L'économie sociale...  
des travailleurs sociaux créateurs d'entreprises.

Le 17 décembre de 10h 30 à 13h 00  
organisée par

L'Association Paroles et Pratiques  
sociales

1, rue Keller 75011 Paris

### STAGES

Élèves 1ère année Ass. Social(e).  
Cherchent stages non spécialisés  
(Foyers maternels, Insertion jeunes...)  
Guidance A.S. indispensable.  
1er trimestre 1984. Tél. 363.14.31.

### OFFRES D'EMPLOIS

Ville de Soisy-sous-Montmorency  
95230  
recrute

selon conditions statutaires :  
une Assistante sociale D.E.  
- Polyvalence de secteur -  
Poste à pourvoir très rapidement.  
Adresser d'urgence candidature  
avec Curriculum vitae et photo à  
Monsieur Le Maire  
de Soisy-sous-Montmorency  
Tél. 989.08.51.

Nous vous rappelons que P.E.P.S. est édité par l'association Paroles et Pratiques Sociales créée pour favoriser l'échange et le débat entre tous les travailleurs sociaux. Il s'agit d'un lieu d'analyses et de propositions dans la perspective d'une pratique professionnelle cohérente entre les différents secteurs du champs social. Son activité consiste à mettre en relation les travailleurs sociaux, à leur offrir des lieux de réflexions et à diffuser le plus largement possible le produit de leurs analyses.

Adhésion à l'association :  
- 50 F Professionnel  
- 30 F Étudiant  
- 100 F Soutien.

# Ça m'énerve

## A(U) B.A.S.\* L'EXTREME DROITE

D(r)eux plus D(r)eux F(r)ont... National ! (j'ai pas pu résister à cette série de mauvais jeux de mots). Toujours est-il que la droite raciste investit le social dans cette ville en la personne de Madame Vabois, soixante-trois ans, pharmacienne et biologiste, épouse d'un gynécologue (voilà pour la respectabilité).

Ce poste d'adjoint à l'action sociale attribué à un représentant d'une organisation qui souhaite appliquer ouvertement une politique anti-immigré a le « mérite » de la franchise et reflète bien ce qu'on entend chez certains « usagers français » du service social : « Faut s'appeler Ben Couscous pour avoir droit à une aide ».

La lutte pour l'attribution des secours-miettes entre prolétaires français et immigrés va enfin tourner à l'avantage des autochtones.

Après produire et acheter Français, à Dreux la B.A.S. va pouvoir secourir Français !

Ça devient de plus en plus difficile de trouver des foyers maternels, d'abord parce qu'ils commencent à ne plus admettre que les femmes résidant dans le département, ensuite quand la personne est Française des DOM-TOM (ne parlons pas des immigrées), c'est franchement la galère.

Plusieurs centres ont instauré un quota à respecter entre « blanches et noires », d'autres demandent franchement si la personne est née en métropole...

La difficulté qu'ont les femmes étrangères et antillaises pour trouver un logement après le foyer fait que pour ne pas congestionner l'institution, celle-ci en arrive à pratiquer une politique de discrimination.

Vrai problème... mais fausse solution !

## JIM TONIC ACID

\*B.A.S. : bureau d'aide sociale.

## J'AI REVÊ...

C'est un pays imaginaire, une sorte d'enfer carcéral d'où l'on ne sort jamais, où l'on ressasse son ennui et sa solitude à travers les quatre murs d'une pièce sans barreau. Les détenus sont là sans qu'on sache très bien pourquoi : ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation, n'ont comparu devant aucun juge, aucun tribunal. Ils sont là simplement, presque par hasard. La fatalité en quelque sorte. Les moyens de cette prison idéale sont les plus modernes qui soient. Il est loin le temps des gardiens inhumains, des mitards, des Q.H.S. Elle est révolue l'époque des barbelés, des miradors, d'une administration pénitentiaire lourde, inefficace, désespérante. Ici, on a construit simplement un bâtiment de 15 étages, on y a adjoint un ascenseur du modèle le plus étroit et le plus brinquebalant qu'on ait pu imaginer, et on a isolé au 12ème, des personnes handicapées dans leur fauteuil roulant dont on a vérifié au préalable qu'elles étaient bien incapables et de descendre les escaliers, et de se glisser dans la machine infernale. Voilà 5, 8, 10 ans qu'elles sont cloîtrées là-haut ! On ne s'est pas étonné si un beau jour, l'une d'entre elles a craqué et s'est jetée par une fenêtre pour élargir un horizon bouché.

Ce pays imaginaire, vous le connaissez peut-être, ça s'appelle une tour et c'est dans une cité. A.S.

## DE MULTIPLES FAÇONS DE PEPS'ER...

Selon vos humeurs et disponibilités...

Vous lisez P.E.P.S., vous l'achetez, vous écrivez..., vous devenez correspondant local !!!

Nous avons besoin de relais locaux, P.E.P.S. doit s'affirmer concrètement et partout comme la revue de tous les travailleurs sociaux. Participez, contactez-nous.

Nous définirons ensemble, selon vos choix et votre imagination, comment organiser votre rôle de correspondant local.

MONNAYONS...  
Abonnez-vous !!!

P.E.P.S. a été financé, certains s'en souviennent, uniquement à partir de vos fonds de portefeuilles. En effet seuls vos abonnements anticipés et votre confiance nous ont permis de publier  *votre revue*. Aujourd'hui et encore, notre stabilité financière dépend du soutien des lecteurs et de leurs abonnements. C'est pour l'instant notre seule ressource financière ; c'est ainsi que vous contribuerez à *améliorer la qualité* de la revue, et à *augmenter sa diffusion* : deux exigences directement issues de notre projet.

ABONNEZ-VOUS!!!



NOM  
DE  
DIEU!